



ENQUETE ACCUEILS DE JOUR 2021

Analyse des résultats à l'échelle nationale

Version de juin 2021

Avec la
participation
de



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Equipe ANSA : Sarah Solchany, Sophie Lochet, Anaïs Clergeau
en partenariat avec la DGCS et la DIHAL



1. Objectifs et méthodologie de l'enquête

3

2. Qui sont les accueils de jour ? Cadrage réglementaire, moyens et fonctionnement

6

3. Que font les accueils de jour ? Missions, prestations de base et orientation

26

4. Avec qui travaillent les accueils de jour ? Approche du réseau de partenaires

35

5. Qui fréquente les accueils de jour ? Profils des publics

41

6. Quels défis pour les accueils de jour ? Focus sur la gestion du public, les capacités d'accueil et la crise sanitaire

47

Objectifs de l'enquête

Le secteur de la veille sociale joue un rôle crucial dans l'accueil, l'orientation et l'insertion des personnes sans domicile. Afin que l'ensemble du secteur contribue à l'accueil inconditionnel des personnes, et à leur relogement rapide, l'Etat a renforcé les moyens qui leur sont dédiés, leur pilotage et leur outillage, par le biais des systèmes d'information (SI-SIAO), ou encore de référentiels (ex. des maraudes).

Néanmoins, la connaissance des accueils de jour en France reste encore très limitée. C'est dans cette perspective et dans la continuité de l'enquête SIAO en 2019 que la **Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a commandité auprès de l'ANSA une enquête nationale des Accueils de jours.** L'enquête a ensuite été reprise par la **Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)** dans le cadre du Service Public de la Rue au Logement.

Cette enquête vise à :

- **Fournir un état des lieux objectif des missions, moyens et publics des accueils de jour en 2021 ;**
- **Interroger les enjeux, difficultés, et besoins** des accueils de jour ;
- **Eclairer les choix de l'Etat** en matière d'investissement, d'outillage et de pilotage pour les années à venir.

L'objectif de l'enquête est de fournir **une « photographie » des accueils de jour en France en 2021** et non une analyse dynamique. Un effort particulier de recensement des structures existantes et de diffusion de l'enquête auprès d'elles a été mené afin d'atteindre un échantillon représentatif. 385 accueils couvrant 98% des départements ont répondu à l'enquête. Tout en mettant en valeur la **réalité protéiforme** des accueils selon la composition des équipes, les publics accueillis, les prestations offertes et les financements mobilisés, l'étude met en valeur un **socle commun de prestations** et des **besoins récurrents**.

Méthodologie de l'enquête : du cadrage à la diffusion

Phase 1 : Cadrage et analyses préliminaires

L'Ansa a mené une **phase d'analyse** afin d'approfondir la **compréhension des enjeux et d'élaborer un questionnaire pertinent en prise avec la réalité du terrain** :

- **revue de la documentation** relative aux missions, aux fonctionnements et aux pratiques des accueils de jour en France.
- **entretiens individuels avec des professionnels** chargés des accueils de jour au sein des fédérations nationales – la FAS, l'UNIOPSS, et UNCASS – et les opérateurs nationaux d'accueil de jour – la Fondation Abbé Pierre, la Croix rouge Française, le Secours Catholique, et Coallia – ainsi qu'avec l'Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées (OFPRUH) et plusieurs membre(s) du CNPA.
- **entretiens téléphoniques complémentaires** avec des accueils de jour et DDCS représentant une diversité de situations pour affiner les questions posées.
- des **temps d'observation** dans trois accueil(s) de jour à Paris, Montreuil et Reims.

Phase 2 : Construction du questionnaire

Le questionnaire a été construit en partenariat avec la DGCS, puis testé auprès de quatre accueils de jour, et envoyé pour avis consultatif aux fédérations nationales et opérateurs nationaux interrogés.

Phase 3 : Diffusion du questionnaire

- **Recensement des accueils de jour** : L'absence d'un annuaire national des accueils de jour ne permettait pas d'identifier en amont une population cible de l'enquête. En parallèle de la diffusion du questionnaire, l'Ansa a consolidé les annuaires des accueils de jour du Secours Catholique, de la Croix-Rouge française, de Solinum, de la FAP et 13 tableaux de recensement élaborés par les DRJSCS. Ce recensement permet de mesurer la représentativité de notre échantillon, de faciliter la diffusion et de consolider un recensement national.
- **Déploiement de l'enquête** : l'enquête initialement prévue à l'automne 2020 a été diffusée en 2021 par l'intermédiaire des DRJSCS, de la FAS de l'UNIOPSS, du le Secours Catholique, de la Croix-Rouge française, de Solinum, et de la Fondation Abbé Pierre. La collecte de données a duré 5 semaines **du 11 janvier au 12 février 2021** à l'échelle nationale.

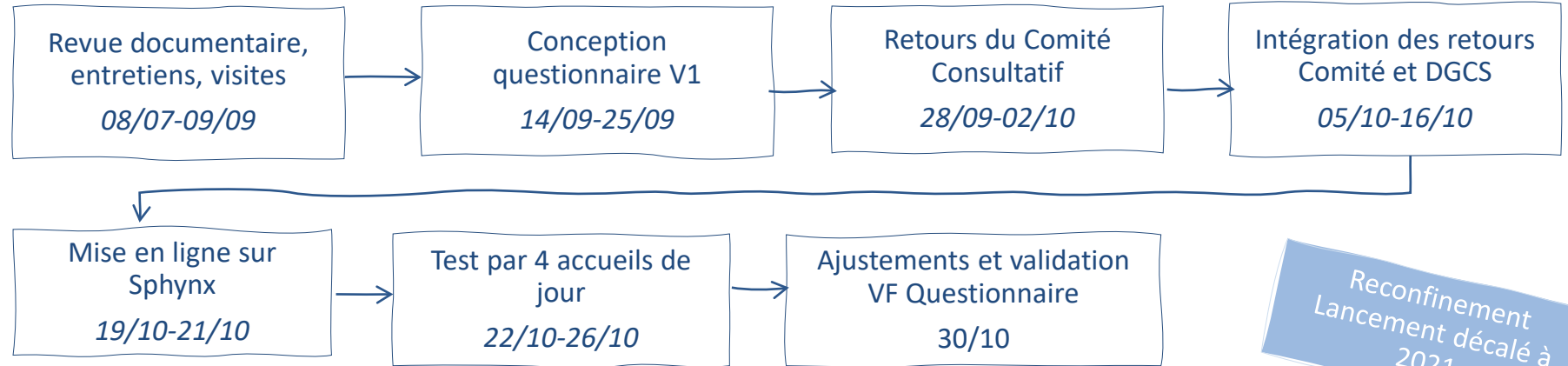
Phase 4 : Analyse des données, restitution et diffusion

Les données ont été analysées par l'Ansa et soumises à un Comité consultatif réunissant la DGCS, la Dihal, des opérateurs et des têtes de réseau le 8 avril 2021. Leurs remarques ont été intégrées au document final.

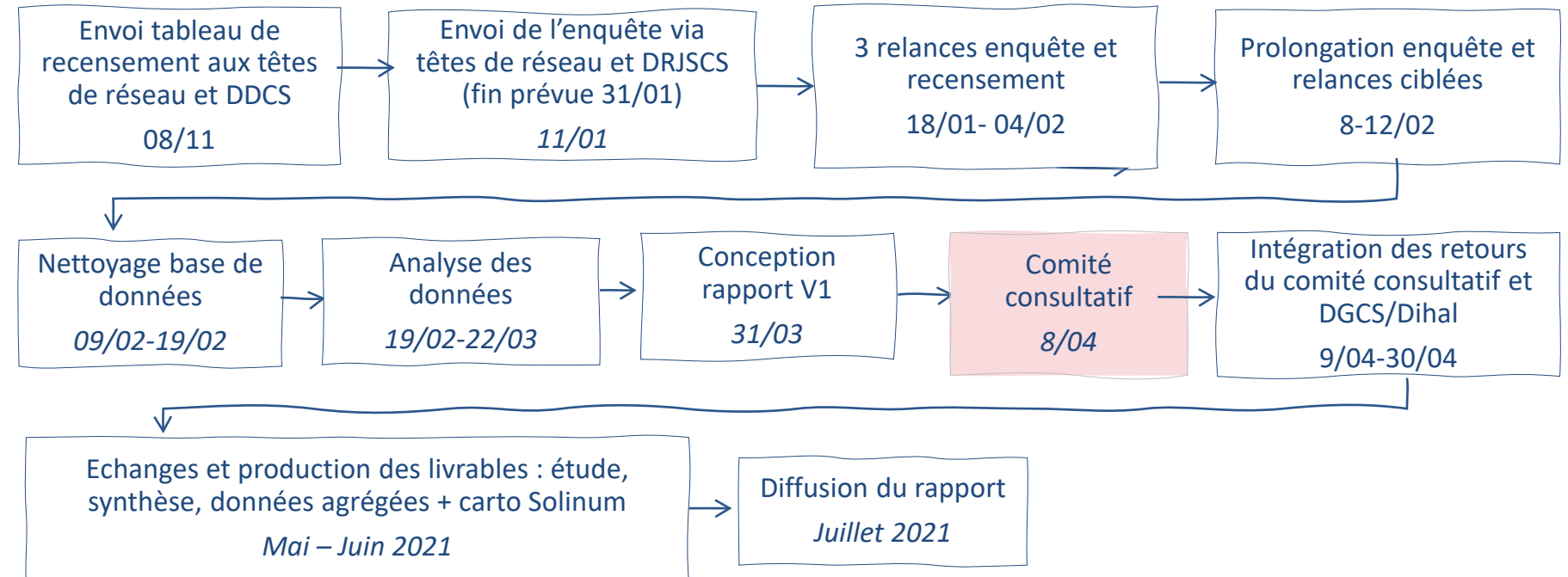
L'enquête est publiée sur le site de la Dihal, le site de l'Ansa et les sites partenaires. Une synthèse est également disponible. Les données brutes sont la propriété de la DGCS. Les données agrégées par opérateur ont également été transmises aux partenaires.

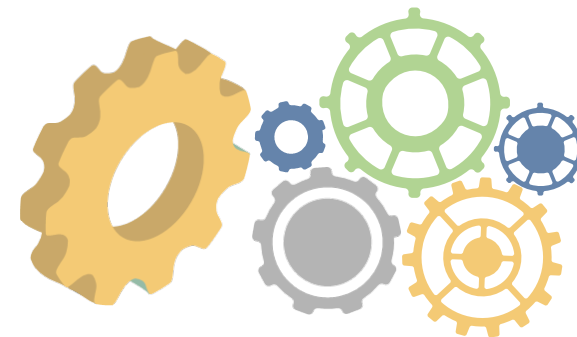
Calendrier détaillé de l'enquête

PHASE 1 & 2 CADRAGE & CONSTRUCTION DU QUESTIONNAIRE JUILLET À OCT 2020



PHASE 3 & 4 : DIFFUSION ENQUÊTE ANALYSE & RESTITUTION JAN '21 À AVRIL '21





1. Objectifs et méthodologie de l'enquête	3
2. Qui sont les accueils de jour ? Cadrage réglementaire, moyens et fonctionnement	6
3. Que font les accueils de jour ? Missions, prestations de base et orientation	26
4. Avec qui travaillent les accueils de jour ? Approche du réseau de partenaires	35
5. Qui fréquente les accueils de jour ? Profils des publics	41
6. Quels défis pour les accueils de jour ? Focus sur la gestion du public, les capacités d'accueil et la crise sanitaire	47

Historique des accueils de jour en France

1991 : La Fondation Abbé Pierre ouvre la première **Boutique Solidarité** à Marseille.

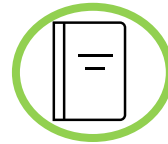


1990s

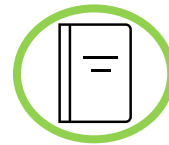


1996 : La premier **Espace Solidarité Insertion** ouvre à Paris, initié par l'Etat, le Département de Paris et la RATP

2005 : Le référentiel national des prestations AHI propose une définition des accueils de jour



2000s



2010 : Les accueils de jour sont intégrés au dispositif de veille sociale défini à l'article L 345-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

2010-2018 : Hausse continue des crédits de l'Etat destinés aux accueils de jour pour atteindre 45M€ en 2018



2010s



2018 : Lancement du Plan pluriannuel et de la Stratégie pauvreté, engageant 4M€ de crédits supplémentaires en 2020 pour les accueils de jour

Qu'est ce qu'un accueil de jour ?

Le référentiel national de prestations (2005) propose une **définition** des accueils de jour en tant que dispositif :

« **L'accueil de jour est d'abord un espace permettant d'accueillir en accès libre pendant les heures d'ouverture toute personne qui le souhaite.**

Aucun critère d'admission ne doit en principe être exigé, si ce n'est l'absence de comportement violent, incompatible avec la vie en collectivité.

La première mission d'un accueil de jour est d'être **un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer du lien social.**

Un accueil de jour est également un lieu où certains services peuvent être mis à la disposition des personnes (aide alimentaire, blanchisserie, courrier, garde des effets personnels, etc.).

Un accueil de jour peut être un simple abri convivial fonctionnant en grande partie avec des bénévoles et offrant aux personnes qui le fréquentent des dépannages d'urgence (alimentaire et vestimentaire) et une orientation vers des services spécialisés qui facilite les démarches d'insertion. »

Les objectifs des accueils de jour :

- « - Assurer un **accueil individualisé**, non ségrégatif et respectant l'anonymat, à toute personne qui en manifeste le besoin ;
- Aider la personne à **retisser des liens sociaux** à travers la participation à la vie de l'accueil de jour ;
- Aider la personne à **se retrouver dans la dignité**, notamment par un travail sur l'image de soi, le bien-être, l'hygiène ;
- Favoriser la relance du projet de vie **et faire émerger le désir d'insertion** ;
- Permettre à chacun **de retrouver l'accès à ses droits et devoirs** ;
- Favoriser, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment **l'accès aux soins.** »

La définition d'un « accueil de jour » est donc très large, il s'agit d'un « lieu de répit » ouvert dans la journée à toute personne qui le souhaite. Les prestations proposées en font néanmoins des dispositifs visant les personnes à la rue, en hébergement d'urgence ou mal logées.

Les prestations et services proposés par les accueils de jour varient en fonction des porteurs et de leurs ressources. Certaines têtes de réseau s'engagent dans un travail de définition de ce qu'est un accueil de jour en leur sein (Croix Rouge Française, Secours Catholique). Cette première enquête nationale permet de montrer qu'un « socle commun » de prestations existe parmi les accueils.

Cadre réglementaire : les accueils de jour au sein du dispositif de la veille sociale

Le référentiel national des prestations (dans sa version actualisée de 2011), rappelle le cadre réglementaire des accueils de jour en tant que **dispositif de veille sociale**, qui s'organise autour de **4 obligations** inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF) :

- **Mettre en place un accueil** : « **Dans chaque département** est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse [...] » (Article L345-2 du CASF)
- **Garantir la continuité de service** : « Ce dispositif fonctionne sans interruption et peut être saisi par toute personne, organisme ou collectivité ». (Article L345-2 du CASF)
- **Organiser un dispositif de veille sociale coordonné** : Le dispositif de veille sociale comprend un service d'appels téléphoniques pour les sans-abri dénommé " **115**". En outre, il comprend selon les besoins du département, identifiés par le préfet :
 - 1/ Un ou des **accueils de jour** ;
 - 2/ Une ou des **équipes mobiles** chargées d'aller au contact des personnes sans abri ;
 - 3/ Un ou des **services d'accueil et d'orientation** (SAO).

Ces services fonctionnent de manière coordonnée sous l'autorité du préfet du département, dans le cadre de conventions qui précisent l'activité de chaque service, son mode de financement et les indicateurs d'évaluation de son action. » (Art.D. 345-8. du CASF)

▪ **Faire participer les personnes à la vie et au fonctionnement des établissements**

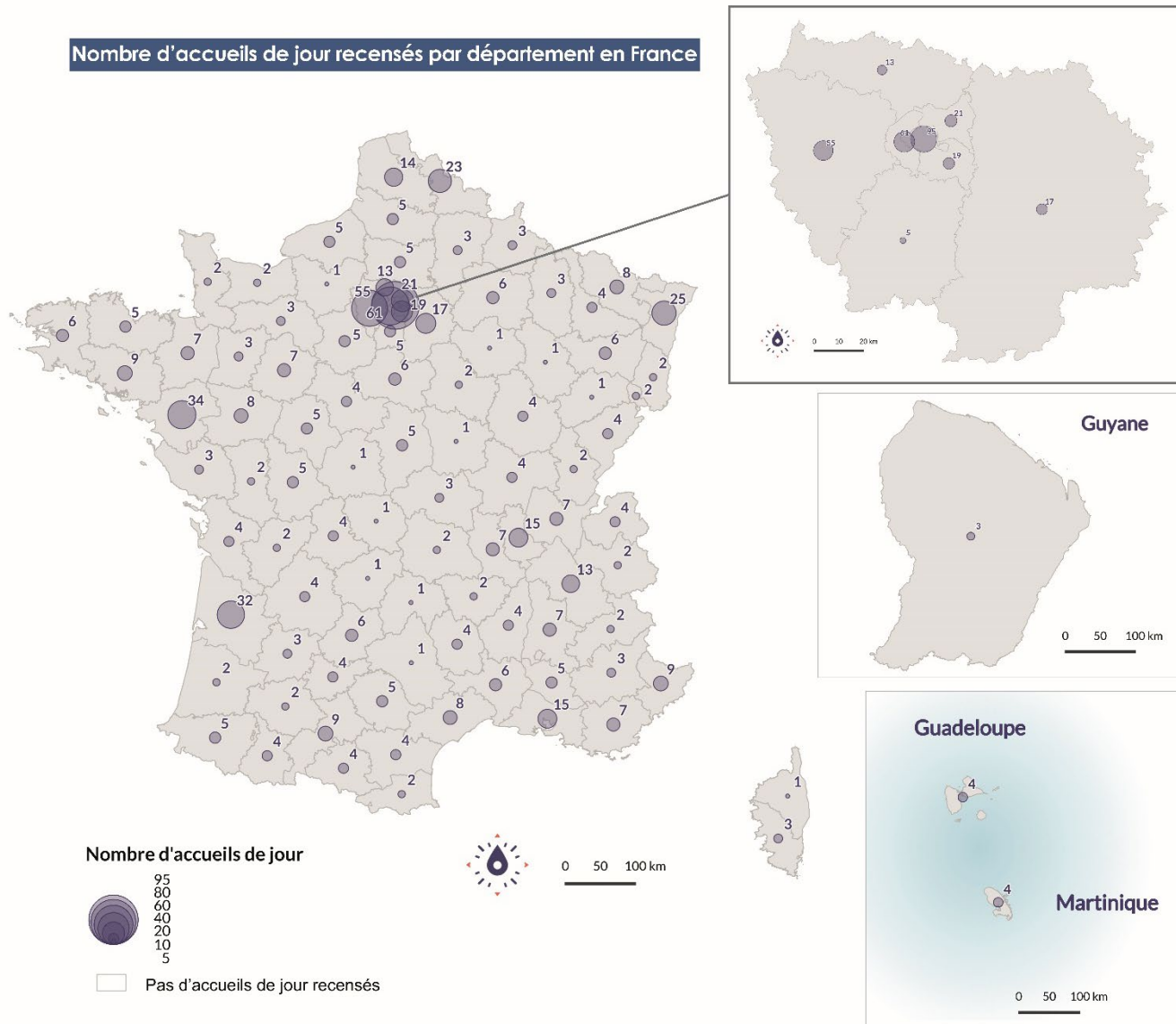
Il est mis en place un Conseil de la vie sociale « lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu » (Article L 316-6 du CASF)

Le **référentiel national de prestations (2011)**, rappelle également des dispositions qualitatives générales dont les accueils de jour doivent tenir compte autour de 4 axes :

1. **Garantir un accès continu à l'accueil, l'écoute et l'information**
 - Adapter le fonctionnement des dispositifs aux fluctuations structurelles et conjoncturelles des besoins afin de proposer une réponse en temps réel ;
 - Proposer sur chaque bassin de vie des lieux d'accueil physique aisément accessibles (notamment des SIAO et des lieux d'accueil de jour)...
2. **Garantir la confidentialité des échanges** :
 - Mettre en place une organisation qui garantisse que les échanges relevant de la sphère privée ne soient pas divulgués ;
 - Précaution prise par les professionnels pour ne pas être entendu dans les échanges oraux concernant une personne accueillie ;
 - Possibilité pour les personnes qui le désirent de garder l'anonymat ;
 - Les intervenants connaissent les règles de confidentialité.
3. **Respecter la dignité des personnes et favoriser l'instauration d'un lien de confiance**
4. **Assurer un accueil, une admission dans des conditions bientraitantes**

Résultats du recensement national : 788 accueils de jour recensés en France en 2021

Nombre d'accueils de jour recensés par département en France



Parallèlement à l'enquête, **un recensement national des accueils** a permis de consolider une **liste de 758 accueils**, à partir du croisement de :

- **446 accueils recensés par l'Etat** via 13 directions régionales de la cohésion sociale (voir page suivante)
- 91 accueils recensés par la Fondation Abbé Pierre
- 33 accueils recensés par le Secours Catholique
- 23 accueils recensés par la Croix Rouge
- 344 structures qui se sont déclarées accueil de jour sur le site Soliguide.fr dans 29 départements de France.

Les doublons ayant été triés, ce recensement a été complété par les **30 accueils non recensés** ayant répondu à l'enquête.

Ce processus a permis de dresser **un premier annuaire national de 788 structures**, parmi lesquelles **415 accueils** font l'objet d'une convention de financement passée avec l'Etat (CPOM, DGF, autre).

Répartition géographique des accueils de jour

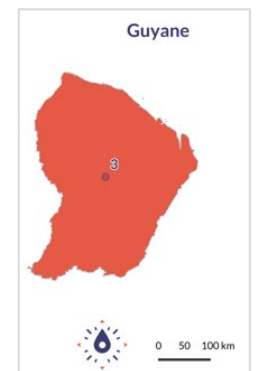
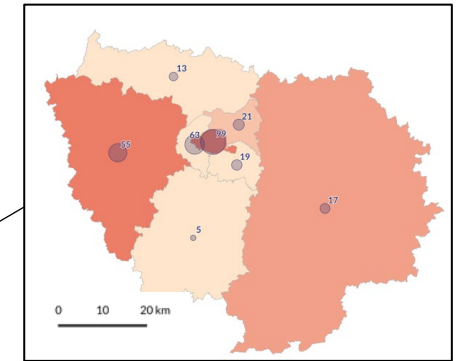
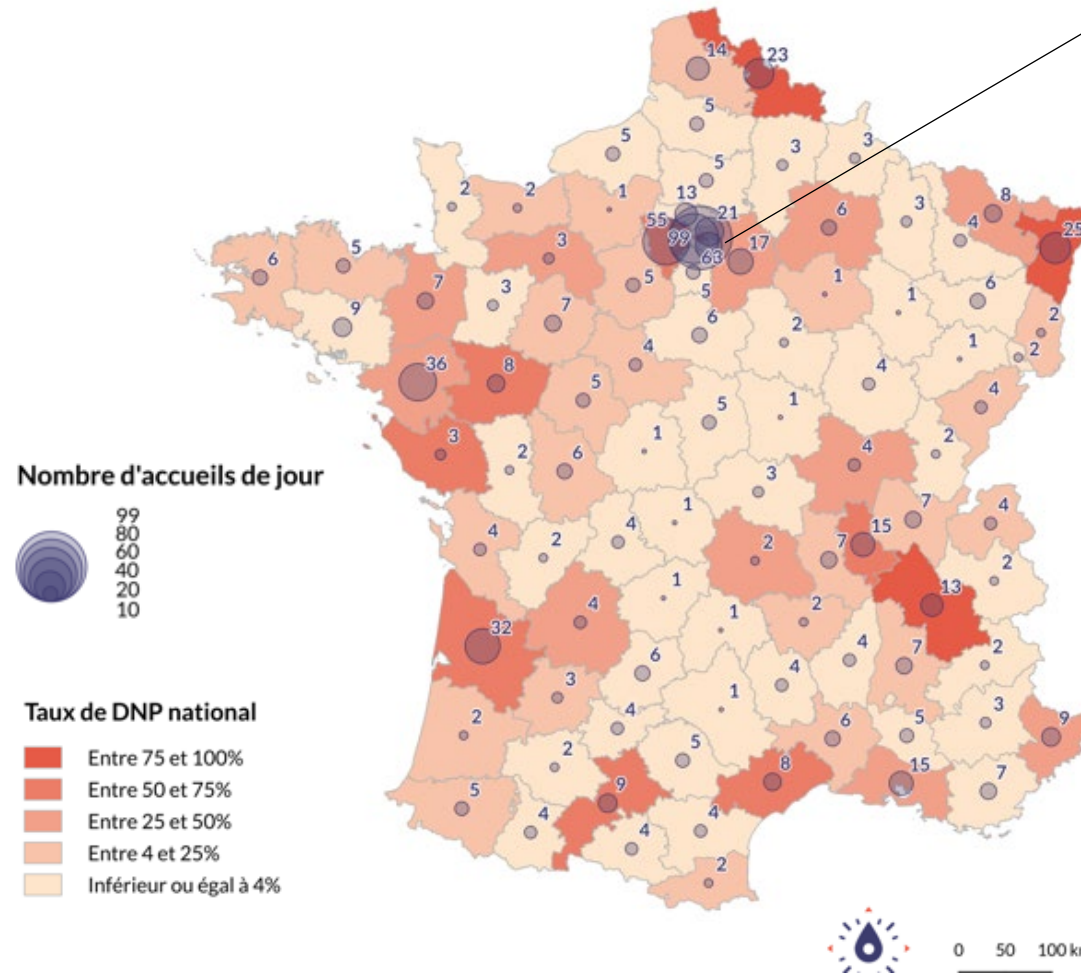
Cette carte croise le taux de demandes non pourvues au 115 (plus la carte est rouge, plus ces demandes sont importantes) et le nombre d'accueils de jour recensés (plus le rond est grand, plus il y a d'accueils recensés).

Le DNP est un indicateur qui permet d'estimer les départements où il y a le plus de personnes à la rue ou en attente d'hébergement. Il est imparfait car issu de janvier 2021 et non pas d'une moyenne lissée sur l'année. Cette carte nous permet cependant d'observer que :

- Les accueils de jour sont principalement situés dans les métropoles
- Dans les départements moins densément peuplés, les accueils sont généralement situés dans les « villes centres »
- Les départements avec de grandes villes sont significativement plus tendus en matière d'hébergement, notamment Paris, l'Isère, le Nord, le Bas-Rhin ainsi que Bordeaux, Nantes, Toulouse et Montpellier et la grande couronne francilienne.

Plus d'un tiers des départements n'a qu'1 à 3 accueils de jours, ce qui peut supposer une couverture territoriale très faible, notamment en zone non dense, ou un recensement moins complet.

Carte représentant le nombre d'accueils de jour en France et le taux de demandes d'hébergements non pourvues (DNP) en janvier 2021



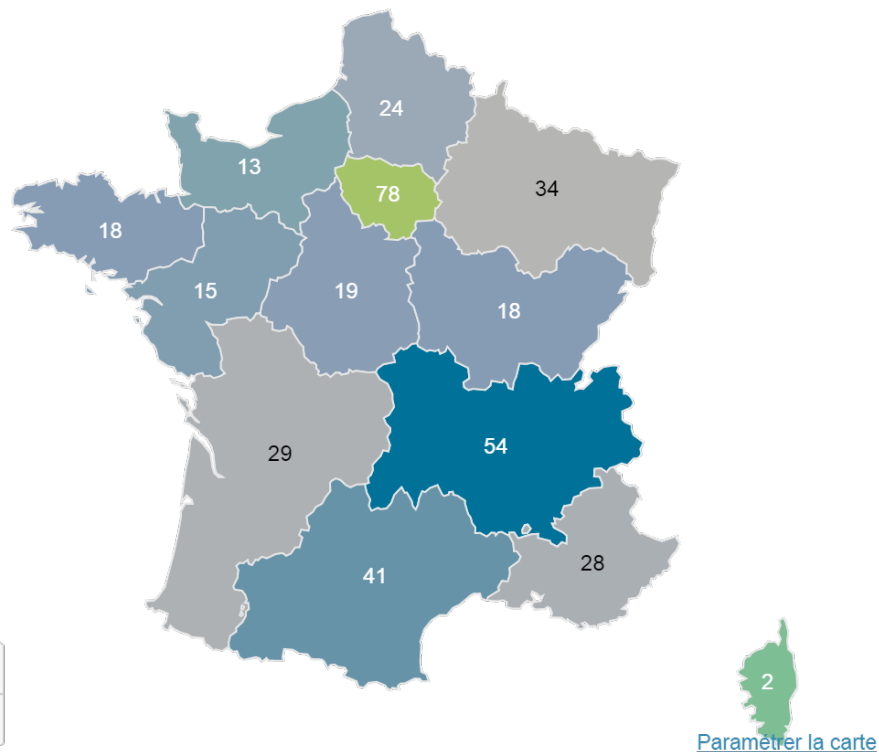
Sources : Les limites administratives sont issues de la base de données IGN (2019).

Caractéristiques de l'échantillon de l'enquête : 385 réponses

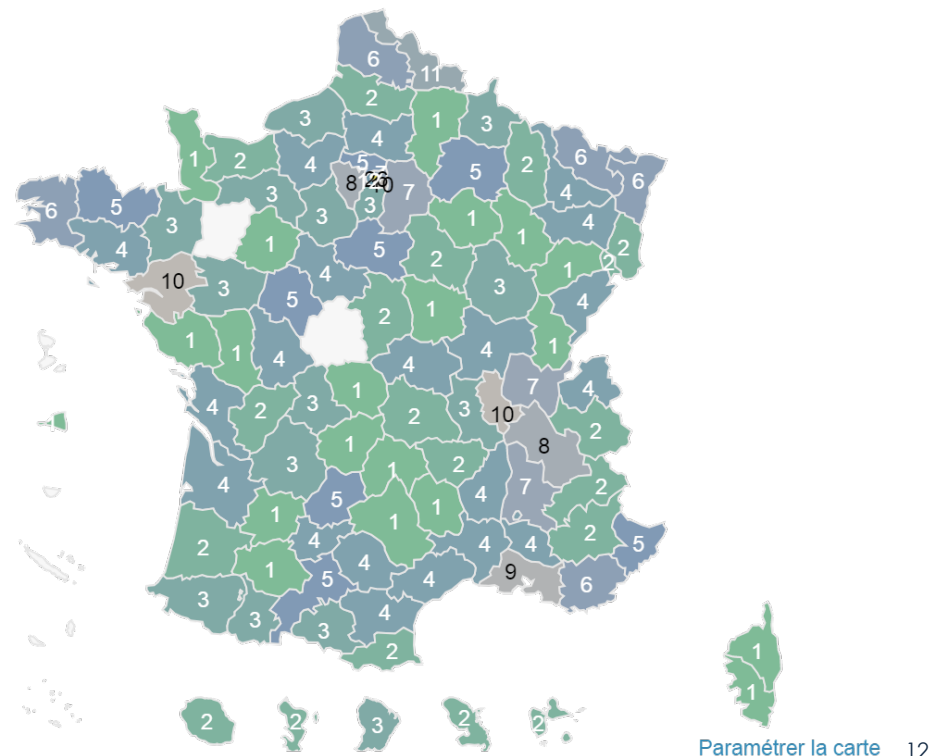
Une couverture territoriale très satisfaisante

- 385 questionnaires ont été remplis, correspondant à **385 accueils de jours**.
- Les 385 questionnaires couvrent **la totalité des régions métropolitaines et d'Outre-mer** et **99 départements, soit une couverture territoriale de 98 %**. Seuls les départements de Mayenne et l'Indre n'ont aucune réponse.
- **47 % des accueils interrogés ont répondu à l'enquête** : 355 accueils sur les 758 accueils initialement recensés ont répondu à l'enquête, **385 accueils sur les 788 accueils finalement recensés** ont répondu à l'enquête (49%).
- L'échantillon des 385 répondants présente donc une bonne couverture territoriale.

Répartition des accueils de jour ayant répondu par région



Répartition des accueils de jour ayant répondu par département



Caractéristiques des répondants et limites

Les caractéristiques des répondants nous aiguillent sur des biais possibles liés au mode de diffusion de l'enquête (via réseaux UNIOPSS, FAS, FAP, SCCF et CRF) : il s'agit d'accueils assez professionnalisés (cf. profil des répondants) et pour les 2/3 affiliés à des réseaux nationaux.

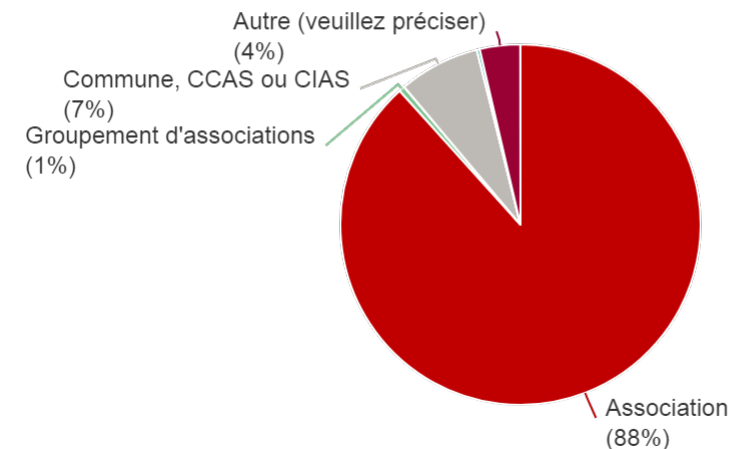
- 2/3 des accueils de jour appartiennent ou sont membres d'un ou plusieurs réseau (35% par la Fédération des acteurs de la solidarité FAS).
- 133 accueils ne sont pas reliés à ces réseaux nationaux
- Les fonctions des répondants à l'enquête indiquent un certain degré de professionnalisation des accueils de jours de l'échantillon et une bonne vision d'ensemble des structures : 34 % de directeurs/directrices de la structure gestionnaire de l'accueil de jour, 30 % de responsables de l'accueil de jour, 18 % de responsables d'un service gestionnaire de l'accueil de jour. Pour le reste des répondants, 5 % de professionnel intervenant dans l'accueil de jour, et seulement 2% des bénévoles.

- La question du « portage » des accueils de jour a reçu des réponses ne permettant pas une exploitation statistique fiable (60% de « autre »), indiquant une grande diversité de porteurs des accueils de jour. On retient que **le statut juridique des porteurs est principalement associatif** avec **seulement 7% d'opérateurs publics tels que les CCAS et CIAS**.
- **Les accueils sont portés par des structures extrêmement variées** : structures d'hébergement, de santé, d'insertion, communes. Elles peuvent être un des services d'un ensemble plus large (ex : un accueil intégré à un centre d'hébergement d'urgence avec des maraudes) ou être l'action principale d'une association locale.

13. Quel est le statut de l'opérateur?

Réponses effectives : 385

Taux de réponse : 100%



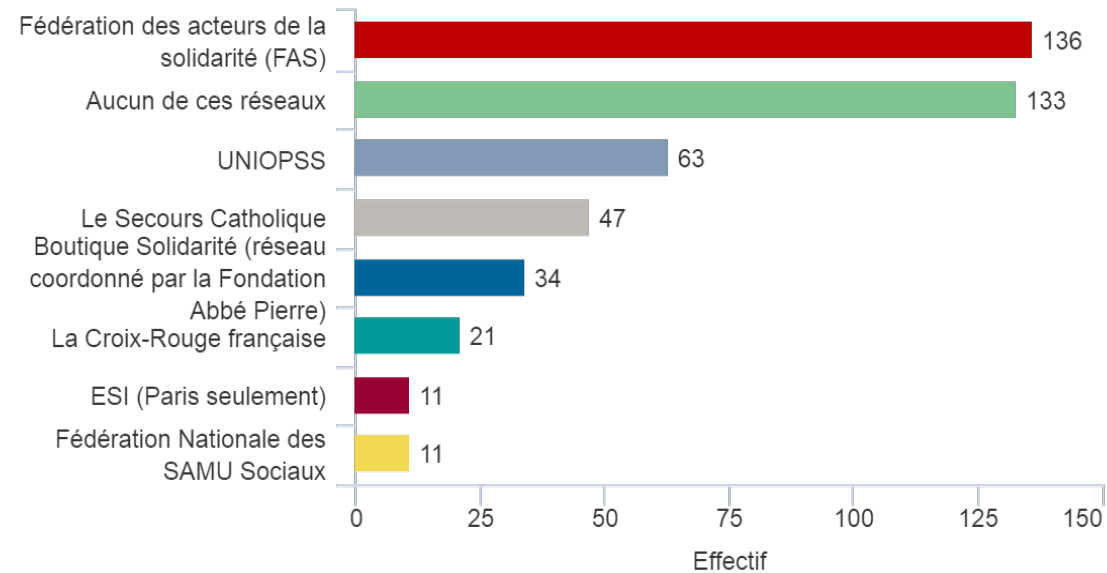
Statut des opérateurs et inscription dans des réseaux

Le secteur des accueils de jour tend à se structurer autour de réseaux d'acteurs. Les 2/3 des répondants affirment appartenir à un réseau. Si la FAS rassemble plus d'un tiers des répondants, (35%) et 1 sur 6 pour l'UNIOPSS (16%), les paysage est ensuite plus éclaté avec le Secours Catholique (12%) la FAP (9%) ou encore la Fédération nationale des Samu Sociaux (3%).

12. L'opérateur porteur de l'accueil de jour appartient-il à un ou plusieurs de ces réseaux ?

Réponses effectives : 385

Taux de réponse : 100%



Les moyens - Financements des accueils de jour

L'Etat est le principal financeur et finance 88 % des accueils de jour, suivi des collectivités (52 % communes, 34% départements, 10% intercommunalité). Les collectivités sont très représentées, sous-entendant une compétence quasi partagée entre Etat et collectivités.

En moyenne, les **accueils de jour cumulent 2,8 financeurs**.

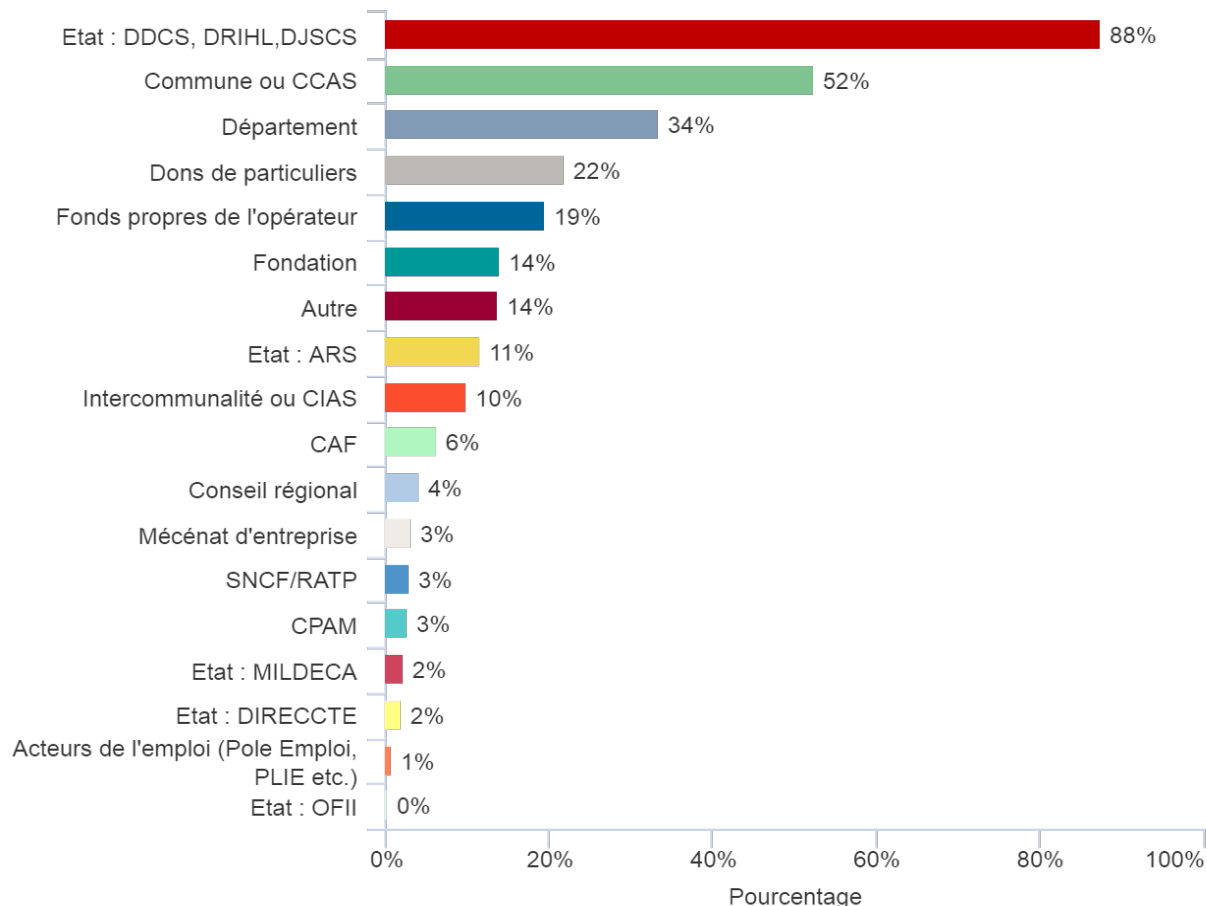
	Nombre d'accueils de jour	Effectif
1 financeur	82	21%
2 financeurs	98	26%
3 financeurs	97	25%
4 financeurs	42	11%
Plus de 4 financeurs	59	15%

Un modèle économique encore fragile

Les accueils de jour sont principalement dépendants du financement de l'Etat, mais fonctionnent également grâce à une diversité de co-financeurs. L'analyse documentaire montre ainsi que certaines structures cumulent à elles seules **12 à 14 financeurs**.

La FAP constate le désengagement financier des conseils départementaux et de certaines municipalités (*Les propositions politiques pour les accueils de jour, Aout 2018, Fondation Abbé Pierre*). Les entretiens ont également révélé des modèles économiques relativement fragiles - même-si la Réunion et les Côtes d'Armor recourent au CPOM -, qui reposent en partie sur des subventions annuelles issues d'appels à projets. Le sujet du financement est revenu comme une préoccupation majeure des accueils.

28. Pour l'année 2019, quels sont les principaux financeurs du fonctionnement de l'accueil de jour ?



Lecture : parmi les 385 accueils de jour de l'enquête, 52% déclarent être financés par une commune ou un CCAS.

La question à choix multiples propose aux répondant de cocher plusieurs financeurs mais ne permet pas d'appréhender quelle part de financement ces derniers assument.

Moyens humains et composition des équipes : part salariés/bénévoles

En moyenne, les accueils de jour répondant fonctionnent avec une équipe de **15 personnes**, composée à 1/3 de salariés et 2/3 de bénévoles. Si l'on considère la médiane, la moitié des 385 accueils de jour a une équipe supérieure à 8 personnes et l'autre moitié une équipe inférieure à 8. Cet écart entre médiane et moyenne révèle donc **de grandes disparités dans les fonctionnements des accueils**.

On distingue 3 grandes catégories d'accueils de jour sur le plan des ressources humaines, avec seulement 1 accueil sur 10 étant constitué uniquement de bénévoles :

- **Bénévoles : Des effectifs composés uniquement de bénévoles : 39** accueils de jour fonctionnent avec seulement des bénévoles, dont 5 disposant par ailleurs d'un professionnel mis à disposition.
- **Salariés : Des effectifs composés uniquement de salariés : 175** accueils fonctionnent avec uniquement des salariés, dont 29 avec des mises à disposition.
- **Mixtes : Des profils mixtes avec des effectifs salariés et bénévoles : 170** accueils de jour sont mixtes.

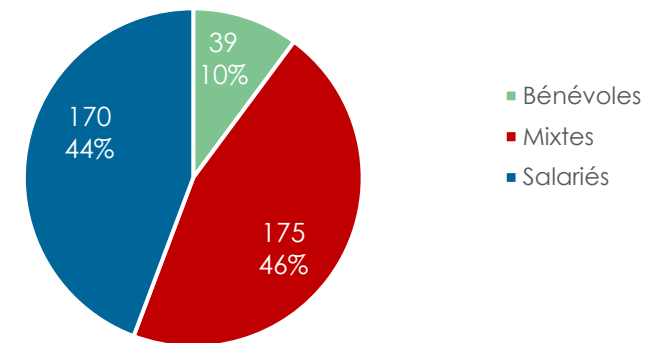
Parmi les différents opérateurs, il ressort plusieurs types de réseaux :

- Les **réseaux très professionnalisés**, comprenant les **Boutiques solidarité**, le réseau coordonné par la fondation Abbé Pierre.
- La **FAS et l'UNIOPSS** apparaissent comme des réseaux **plutôt professionnalisés** par rapport à la moyenne nationale, mixant des membres de différents réseaux.
- La **Croix Rouge** est un **réseau plutôt mixte** avec un mélange bénévoles/professionnels proche de la moyenne
- Les **réseaux presque exclusivement bénévoles**: le **Secours catholique** est un réseau d'accueils de jour presque uniquement porté par le bénévolat.

25. Au 1^{er} janvier, combien de personnes travaillaient dans l'accueil de jour ? (en nombre)

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Max	Somme	Effectif
Salarié.e.s	4,92	4,35	4	42	1895	385
Bénévoles	9,49	20,58	1	200	3654	385
Pros externes mis à disposition	0,36	1,06	0	9	138	385

Typologie des accueils de jour



Moyens humains et composition des équipes : taille des équipes et ETP salariés

Des écarts importants existent dans la taille des équipes (salariés et bénévoles) des accueils de jours :

- **25 % ont des équipes inférieures à 5 personnes,**
- **39 % ont des équipes supérieures à 15 personnes.**

En analysant le nombre de salariés et le nombre de bénévoles, les trois catégories d'accueils de jour – mixtes, bénévoles, salariés – ressortent nettement : 46% des accueils de jour ne mobilisent pas de bénévoles et 10% n'emploient pas de salariés.

Parmi les équipes qui ont des salariés, on remarque que :

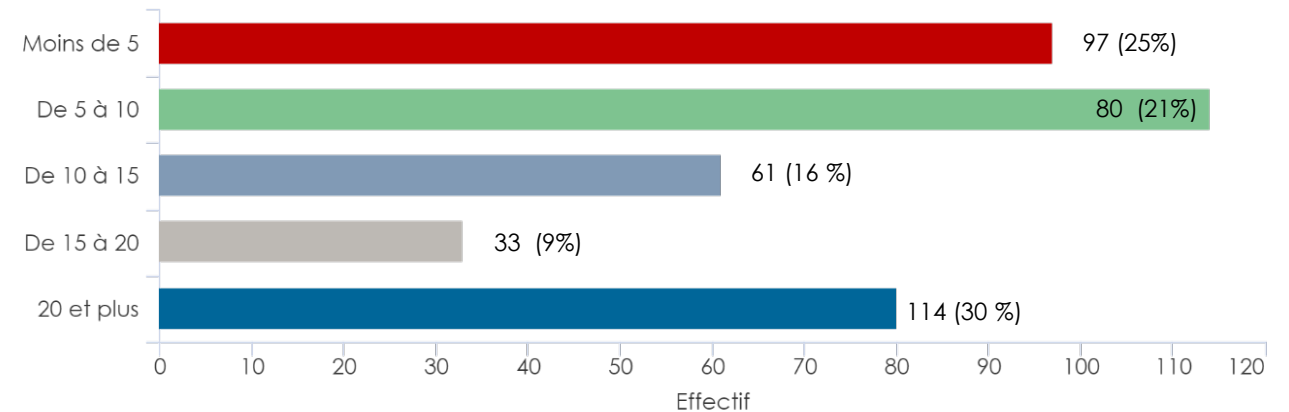
- **la plupart sont très restreintes avec 37% des accueils de jours qui ont moins de 2 ETP, et un tiers qui ont de 2 à 4,9 ETP (34%)**
- **22% sont des équipes plus conséquentes avec 5 à 9 salariés**
- **7% sont de très grandes équipes avec plus de 10 ETP.**

Par ailleurs, on retrouve un écart significatif (1,2 points en moyenne) entre le nombre de salariés et le nombre d'ETP salariés, traduisant **un recours courant au temps partiel.**

Nombre de salariés et bénévoles

Réponses effectives : 385
Moyenne : 14,8

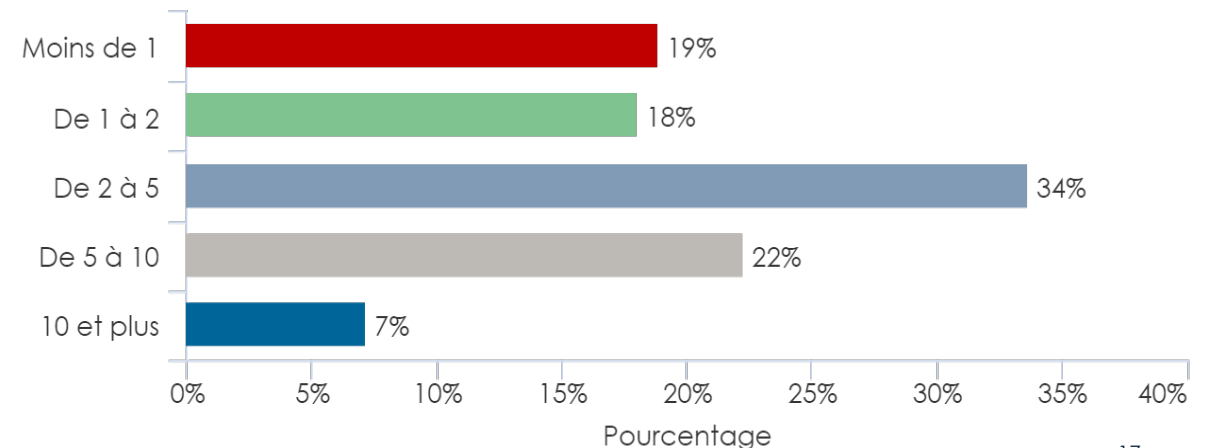
Taux de réponse : 100%
Ecart-type : 20,1



Salarié.e.s (en nombre d'ETP)

Réponses effectives : 377
Moyenne : 3,7

Taux de réponse : 98%
Ecart-type : 3,8



Moyens humains et composition des équipes : nombre de bénévoles

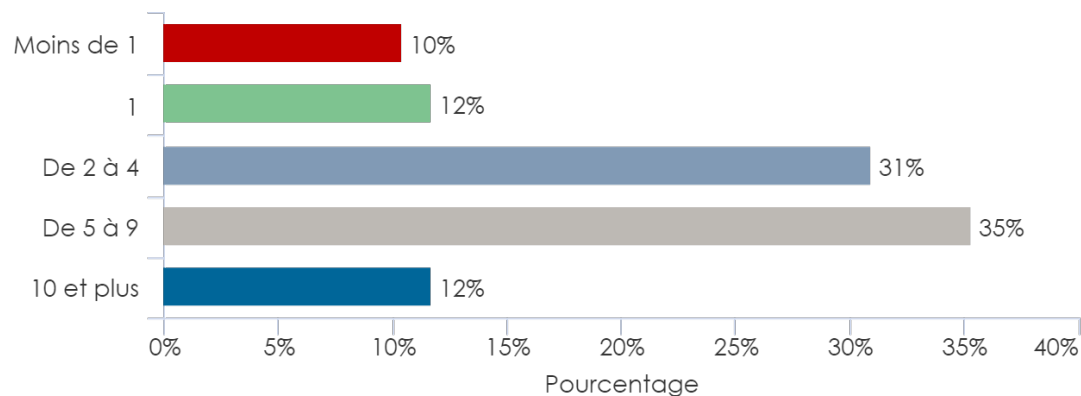
Enfin, les accueils de jours ne mobilisent pas de la même façon les bénévoles. Plus d'un tiers des accueils fonctionnent avec de grosses équipes de bénévoles., 1 sur 5 avec de petites équipes et près de la moitié sans bénévoles :

- 46% des structures n'ont pas de bénévoles
- 19 % mobilisent une petite équipe de 1 à 5 bénévoles
- 20% ont des équipes de de 6 à 20 bénévoles
- 15 % ont plus de 21 bénévoles.

Salarié.e.s (en nombre de personnes)

Réponses effectives : 385
Moyenne : 4,9

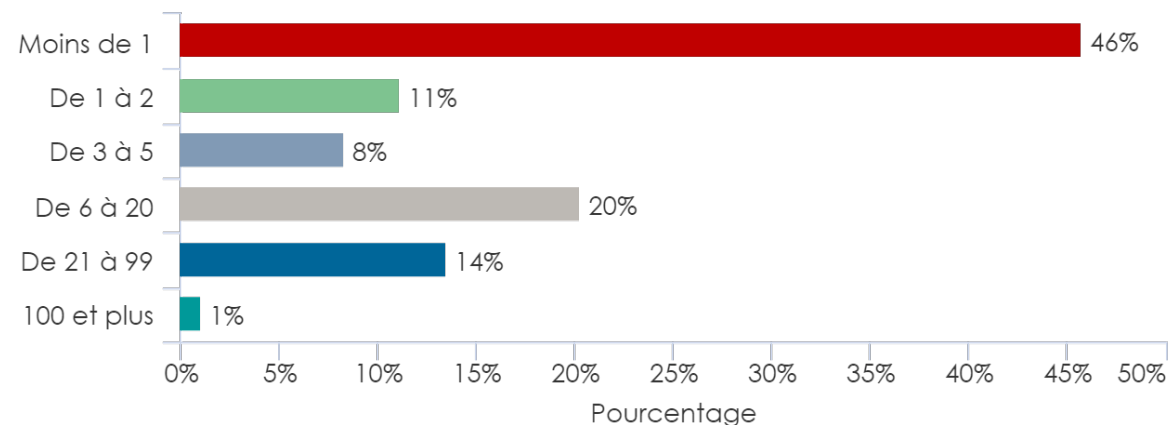
Taux de réponse : 100%
Ecart-type : 4,4



Bénévoles (en nombre de personnes)

Réponses effectives : 385
Moyenne : 9,8

Taux de réponse : 100%
Ecart-type : 20,4



Moyens humains et composition des équipes : profils des salariés

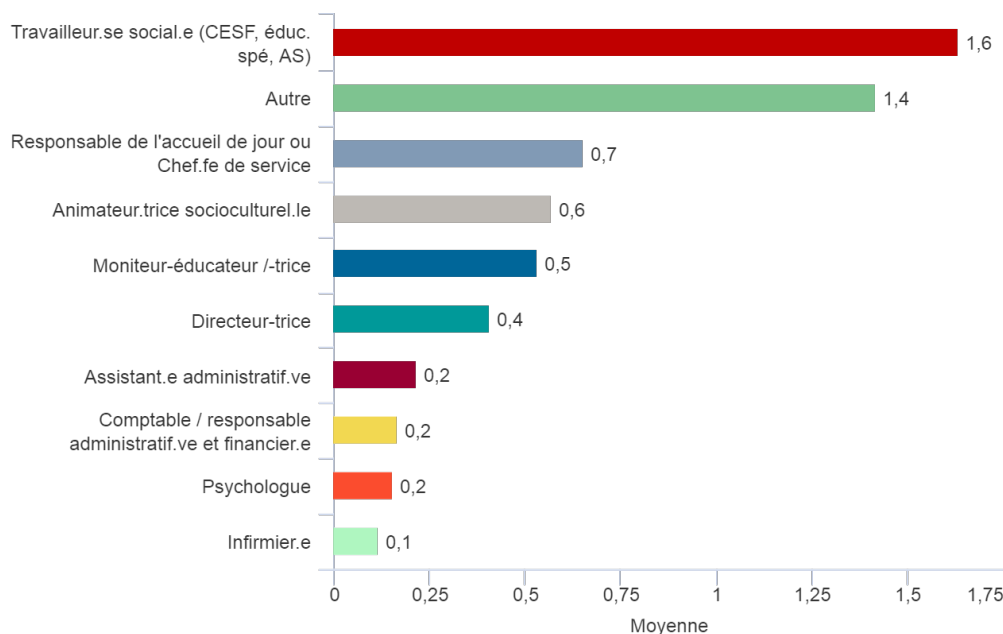
Sur les 345 accueils de jour ayant des salariés, 255 (74%) déclarent employer au moins un travailleur social et 90 aucun (26%). Parmi eux, 116 accueils de jour déclarent 1 travailleur social (45%), et 114 entre 2 et 4 travailleurs sociaux (45%). Seulement 10% déclarent plus de 5 travailleurs sociaux.

D'autres fonctions sont particulièrement concernées par le salariat: la fonction de directeur, de responsable accueil de jour, de moniteur éducateur, d'animatrice socioculturel.

Au contraire, certains professionnels sont peu représentés, notamment les personnels de santé. **Aucun accueil de jour n'a déclaré avoir un salarié pour les postes suivants:** Educateur.trice sportive, éducateur.trice de jeunes enfants, Travailleur.se pair, juriste, conseiller.e en insertion, médecin.

* Note: l'effectif est de 345 accueils, correspondant au nombre d'accueils ayant des salariés

Au 1er janvier 2021, parmi les salarié.e.s de l'accueil de jour, veuillez indiquer la répartition par fonction (en nombre de personnes).



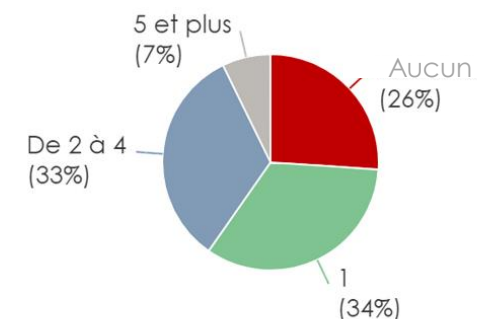
Travailleur.se social.e (CESF, éduc. spé, AS) (en nombre de personnes)

Réponses effectives : 345

Taux de réponse : 100%

Moyenne : 1,6

Ecart-type : 1,8



Focus : capacité d'accueil (accueil des publics et locaux)

Hors crise COVID et adaptation aux règles sanitaires, un peu plus de la moitié des répondants de l'échantillon déclarent avoir une capacité d'accueil entre 0 et 30 personnes.

Aucun accueil de jour n'a déclaré pouvoir accueillir plus de 200 personnes.

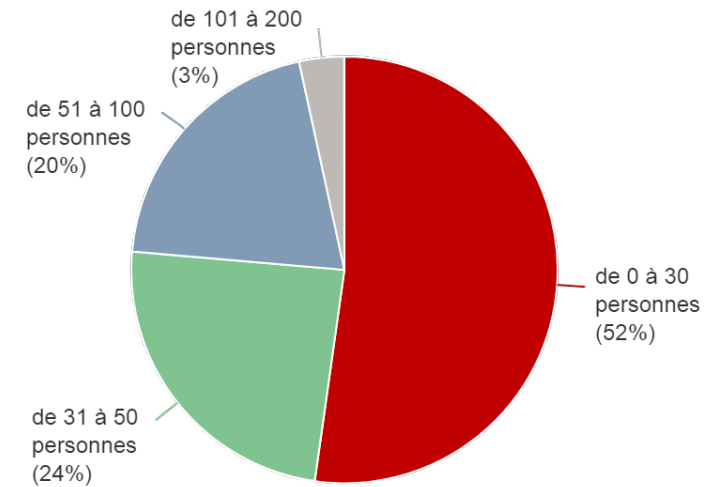
Cette **question déclarative** donne une image de la capacité d'accueil estimée par les répondants.

Méthodologie d'enquête : Au regard du nombre de réponses (199 soit plus de la moitié des répondants) indiquant avoir la capacité d'accueillir entre 0 et 30 personnes, il aurait été pertinent de proposer des modalités de réponses plus fines. Parmi ces 199 répondants, on peut postuler qu'il y a des accueils de jours très petits, qu'une modalité "moins de 10 personnes" aurait permis de distinguer.

16. Quelle est la capacité d'accueil totale de l'accueil de jour en temps normal (hors crise du Covid) ?

Réponses effectives : 383

Taux de réponse : 99%



La relation entre capacité d'accueil et personnes réellement accueillies par jour est très significative.

Au total, 88 accueils de jour (soit 23% des répondants) accueillent plus de personnes que la capacité déclarée, indiquant une sur-occupation des locaux.

- Parmi les accueils ayant la capacité d'accueillir au maximum 30 personnes, 14% accueillent 31 à 50 personnes par jour.
- Parmi les accueils ayant la capacité d'accueillir entre 31 à 50 personnes, sont notamment sur-représentés les accueils de jour accueillant en moyenne 51 à 100 personnes (29%).
- Parmi les accueils avec une capacité d'accueil entre 51 et 100 personnes sont notamment sur-représentés les accueils de jours accueillant en moyenne 101 à 200 personnes par jour (22%).

Les moyens - Les locaux des accueils de jour (1)

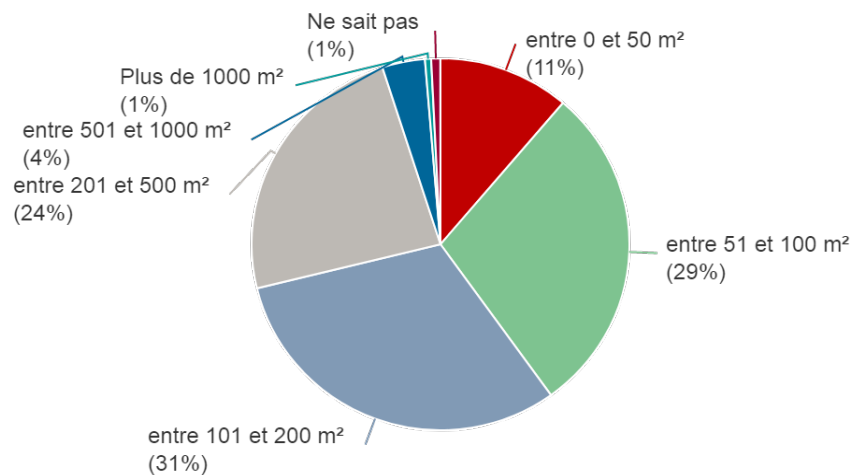
Parmi les 385 accueils de jour :

- **11% des accueils de jour accueillent les publics dans une surface inférieure à 50m²**
- **un peu moins d'un tiers (32%)** déclarent une superficie totale entre 101 et 200 m²
- **29% déclarent une superficie totale entre 51 et 100 m² ;**
- 30% déclarent une superficie supérieure à 200 m², dont parmi eux une minorité (6%) déclarant une superficie supérieure à 500m².

15. Quelle est la superficie totale de l'accueil de jour (incluant l'ensemble des pièces) ?

Réponses effectives : 382
Moyenne : 2,8

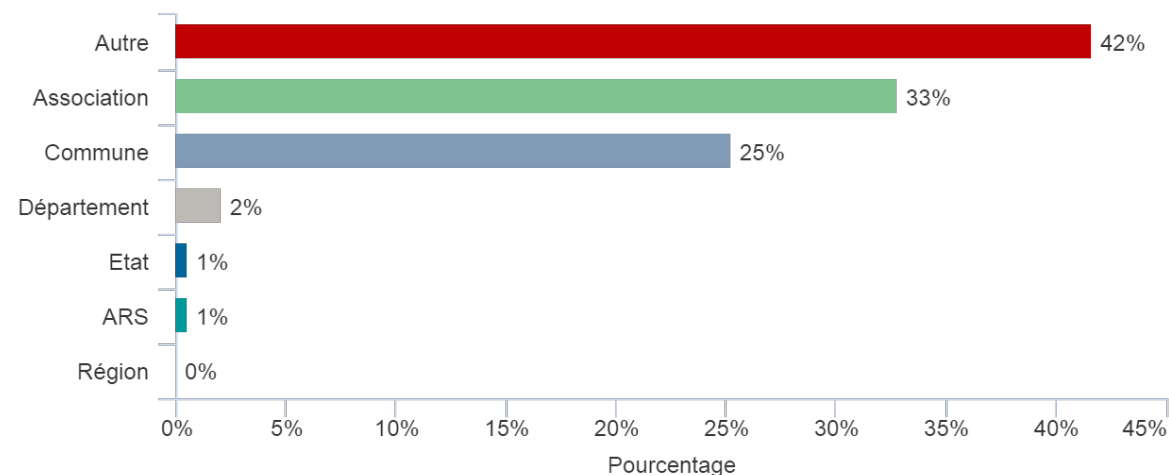
Taux de réponse : 99%
Ecart-type : 1,1



15bis. A qui appartiennent les locaux de la structure ? (Plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 384

Taux de réponse : 100%

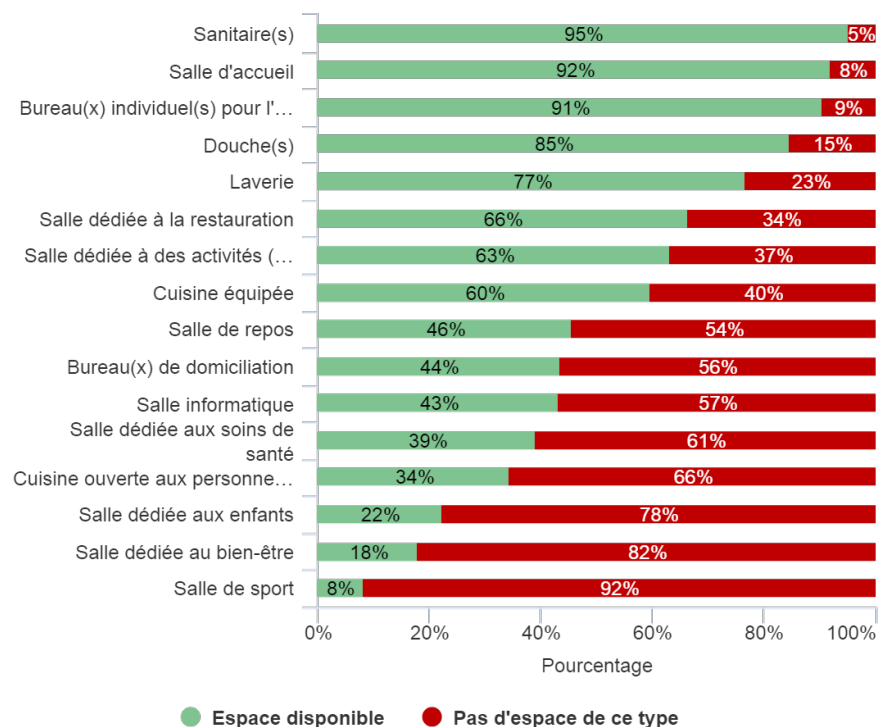


Les moyens - Les locaux des accueils de jour (2)

Dans les espaces, la priorité est donnée à l'accueil (la quasi totalité des accueils de jour disposent d'une salle d'accueil et de bureaux individuels pour l'accueil des personnes), à **l'hygiène** (seulement 5% n'ont pas de sanitaires, 15% pas de douches, et 23% pas d'espace type laverie) puis **à la restauration**.

Un peu moins de la moitié des accueils de jour déclarent disposer d'une salle de repos et d'informatique, contre plus de la moitié dans l'enquête FAP, FNARS (2016).

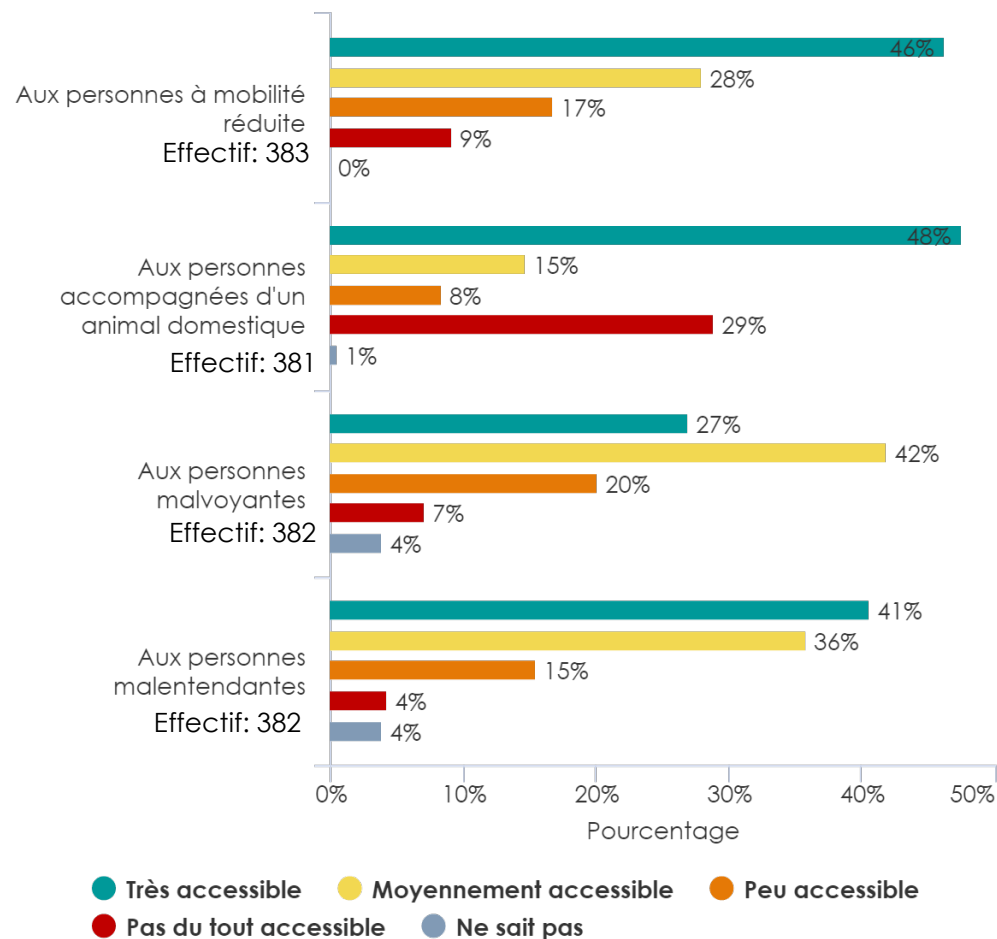
18. Quels espaces sont accessibles dans l'accueil de jour ?



Lecture : 85% des accueils de jour de notre échantillon déclarent proposer un espace Douche(s) dans leur accueil de jour.

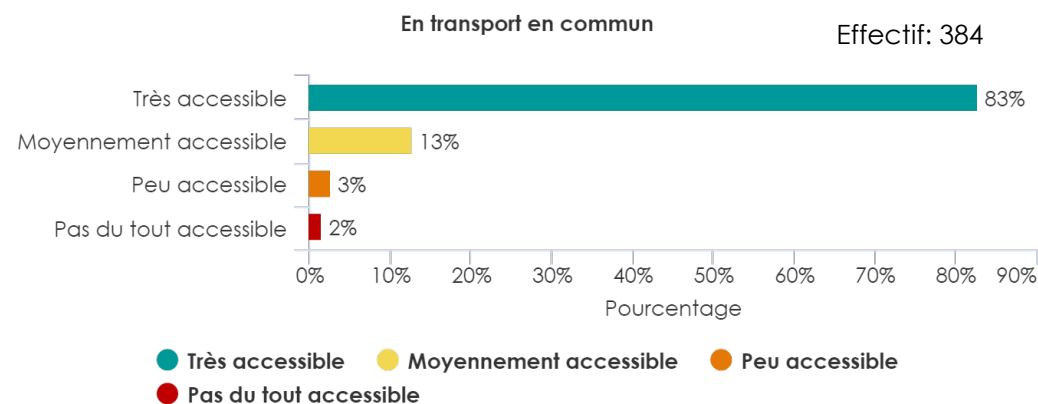
Accessibilité des accueils de jour

Votre accueil de jour est-il accessible:



La question de l'accessibilité **abordait trois thématiques** : l'**accessibilité en transport, le développement d'infrastructures pour les personnes en situations de handicap, et des critères potentiellement excluant à l'entrée** (ici la présence d'un animal domestique).

- Sur l'accessibilité en transport, **seulement 5% des accueils de jour sont peu ou pas du tout accessibles en transports en commun.**
- Sur la question du handicap, il semblerait que les accueils de jour aient compris cette question comme un accès tout court aux personnes, et non comme des propositions adaptées. En réalité, **très peu d'accueils sont en capacité d'accueillir spécifiquement les personnes malvoyantes, malentendantes ou à mobilité réduite** (retours Comité consultatif)
- Quand à l'**accès aux personnes accompagnées d'un animal domestique, c'est un critère excluant pour 110 accueils de jour.** L'accessibilité est à relativiser, certains accueils de jour proposant simplement de laisser l'animal à l'entrée (retours Comité consultatif).



Fonctionnement – Les plages d'ouverture

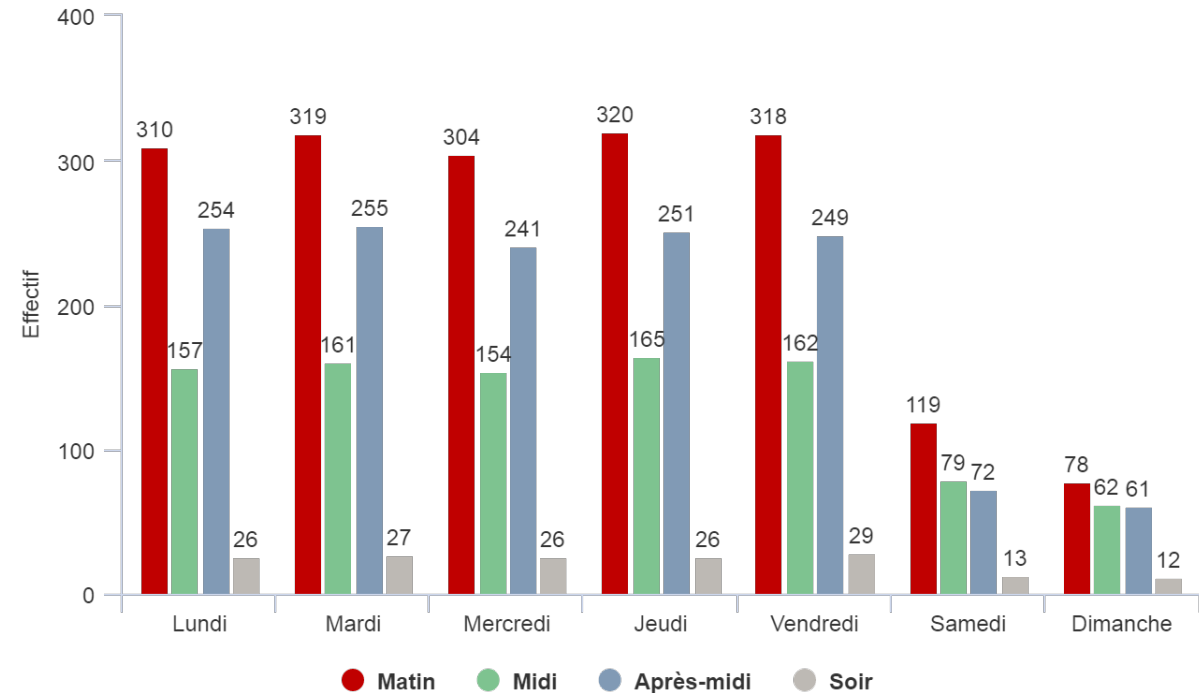
Parmi les 385 accueils de jour de l'échantillon, **40 (10%) sont ouverts tous les jours de la semaine sur au moins une plage horaire**, et **175 (45%) sont ouverts du lundi au vendredi sur au moins une plage horaire** (matin, midi, après-midi ou soir).

Parmi les structures ouvertes quotidiennement du lundi au vendredi, 76 (19%) sont ouvertes le matin et l'après-midi.

- Les structures sont plus fréquemment ouvertes le matin que l'après-midi ;
- Une minorité de structures sont ouvertes le soir ;
- Une baisse nette du nombre de structures ouvertes le weekend : 119 structures maximum ouvertes à un moment de la journée le samedi et 78 le dimanche.

Pour les personnes n'ayant pas d'hébergement, la fermeture des accueils de jour le week-end peut présenter une vraie problématique.

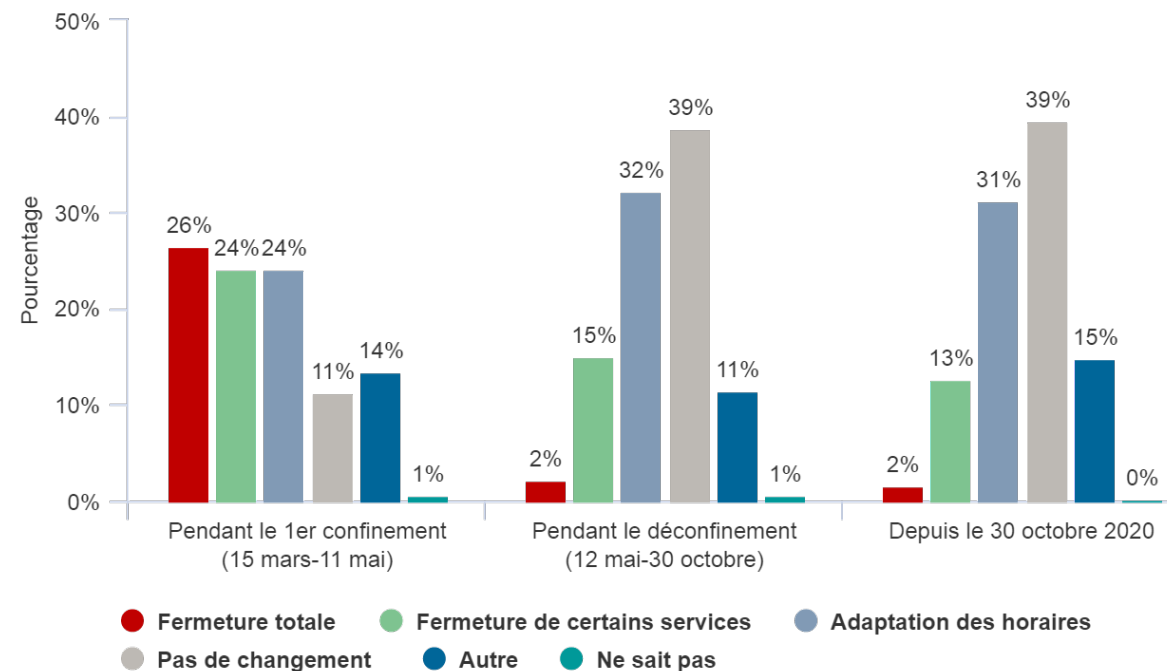
21. Quels sont les horaires d'ouverture généraux de votre structure? Cochez les différents créneaux et jours d'ouvertures de votre structure.



Fonctionnement – Evolution des horaires sous l'effet de la crise sanitaire

- **Les accueils de jour n'ont pas pu assurer la continuité du service pendant le confinement : la moitié des accueils ont fermé totalement (26%) ou partiellement (24%)** et 24% a adapté ses horaires, seuls 11% ne mentionnaient pas de changement de mars à mai 2020.
- **Depuis mai 2020, la tendance s'est inversée : 2% seulement des accueils sont fermés, et 39% n'ont pas changé leurs horaires d'ouverture.** Pour un peu plus de 30% des accueils, les horaires sont adaptés depuis le 11 mai et **15% n'ont pas rouvert une partie des services (probablement liées aux activités de restauration ou collectives).**
- **Si de nombreux accueils de jour peuvent ouvrir à leurs horaires habituels depuis le 11 mai 2020, certains précisent dans la catégorie « Autre » avoir diminué leurs capacités d'accueil pour respecter les règles sanitaires,** en limitant le nombre de personnes ou en privilégiant les rendez-vous.
- Ces pratiques de « sélection » (jauge, accueil sur rdv) qui vont dans le sens de la sécurité sanitaire **ont nécessairement eu des impacts sur le public des accueils de jour, dont l'ampleur est difficile à apprécier.** Cela pose la question de **l'inconditionnalité et des conditions de retour au fonctionnement normal à plus long terme.**

23. Comment ont évolué vos horaires en lien avec la crise sanitaire ?



78 % des structures recensées par Soliguide fermées au 1^{er} avril 2020

Parmi les 349 accueils de jours recensés sur le guide Solinum, 78% mentionnaient une fermeture totale au 1^{er} avril 2020. Cette tendance, opposée à celle de l'enquête, peut s'expliquer par :

- Une réouverture entre le 2 avril et le 11 mai
- Un type d'accueil de jour recensé par Soliguide « différent » de ceux de l'enquête : des structures plus petites n'ayant pu rester ouvertes.
- Une sous-déclaration de la fermeture par les enquêtés de l'Ansa



1. Objectifs et méthodologie de l'enquête 3
2. Qui sont les accueils de jour ? Cadrage réglementaire, moyens et fonctionnement
- 3. Que font les accueils de jour ? Missions, prestations de base et orientation 26**
4. Avec qui travaillent les accueils de jour ? Approche du réseau de partenaires 35
5. Qui fréquente les accueils de jour ? Profils des publics 41
6. Quels défis pour les accueils de jour ? Focus sur la gestion du public, les capacités d'accueil et la crise sanitaire 47

Les missions des accueils de jour

Il n'existe pas de cahier des charges précis sur les missions et objectifs des accueils de jours. C'est le **Référentiel National des Prestations de 2005** qui définit en partie les grandes missions des accueils de jour (voir [p.12](#)). Ces missions sont ensuite reprises dans le référentiel national des prestations en 2011 qui décrit les prestations du secteur de l'Accueil, Hébergement, Insertion (AHI), **en sortant d'une lecture par dispositif et catégorie administrative** (hébergement d'urgence, de stabilisation, d'insertion), pour se concentrer sur **une analyse en fonction des besoins des personnes**.

Le référentiel regroupe ainsi 17 prestations (+ 3 prestations support) regroupées en 4 grandes missions : 1/ Alimenter, 2/ Héberger, 3/ Accueillir et orienter, 4/ Construire un parcours d'autonomie. Les accueils de jour se retrouvent principalement dans la catégorie *Accueillir et orienter*, et peuvent aussi pour certains relever des catégories *Alimenter* et *Construire un parcours d'autonomie*.

Afin d'interroger les missions des accueils de jour, l'enquête s'est basée sur les grandes missions qui sont ressorties de l'analyse documentaire et des entretiens menés. **Les accueils ont bien un « socle commun » de services destinés à des personnes vivant dans la rue :**

- L'accueil et la mise à l'abri dans un espace physique
- Les prestations d'hygiène, d'accès au numérique et très souvent des prestations pour s'alimenter
- La création de lien social notamment à travers des activités collectives
- L'orientation vers des partenaires
- Une forme d'accompagnement social souple

Les accueils appliquent le principe d'inconditionnalité, même si dans la réalité l'inconditionnalité est contrainte par les capacités effectives des accueils à accueillir des publics extrêmement divers.

Si les accueils de jours semblent extrêmement bien placés pour **observer l'évolution de la précarité** et des demandes des personnes, on peut cependant questionner leur **capacité à mener une mission « d'observation sociale »** au vu de la faible part d'accueils récoltant effectivement des données de suivi et d'évaluation.

Accueillir et créer du lien social

Le principe d'inconditionnalité

Ce principe est largement respecté puisque parmi les 385 structures interrogées, **très peu appliquent un critère d'admission de façon obligatoire**. Ainsi, seulement 25 structures demandent la présentation obligatoire d'un justificatif d'identité, 11 des justificatifs de situation de précarité, 3 de réaliser une évaluation sociale en amont, et 8 d'être orientées par un tiers.

Sans être obligatoire, c'est **l'orientation des personnes par un tiers** qui survient le plus fréquemment (57 % parfois et 34 % souvent), devenant une modalité d'admission courante, sans pour autant constituer un critère excluant.

Le référentiel national des prestations (2005) rappelle que « la première mission d'un accueil de jour est d'être **un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée**, où il est essentiel **de recréer du lien social** ».

Dans cette perspective, la quasi-totalité des accueils de jours interrogés **(97%) proposent un accueil dans les espaces communs où des toilettes sont à disposition (97%) et où un café et une collation peuvent être prises (94%)**.

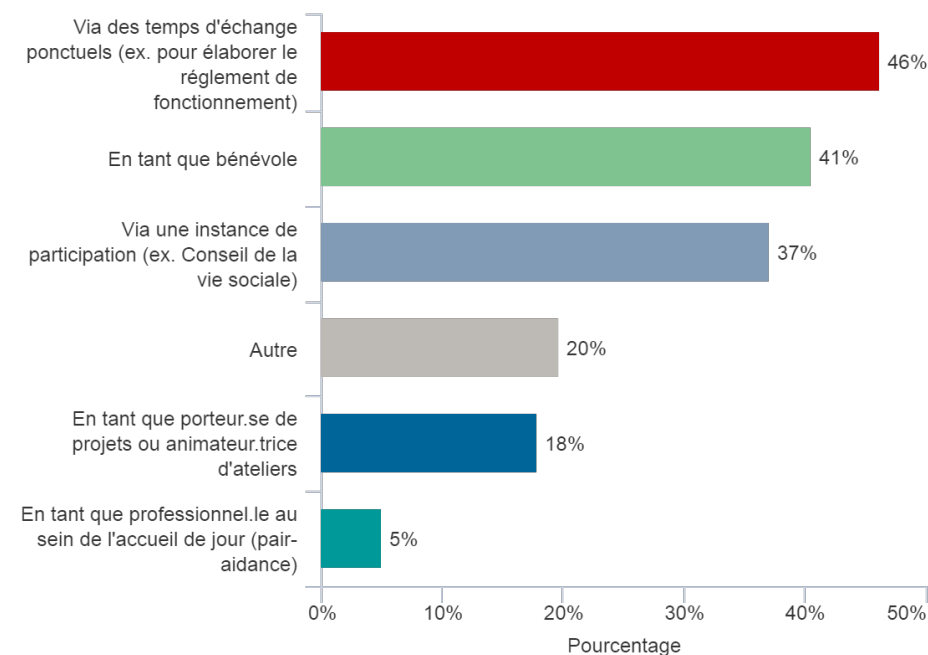
Dans **69 % des structures**, la création du lien social passe notamment par la **participation des personnes accueillies à la vie de l'accueil de jour** : participation aux services (en tant que bénévole, amateur, ou travailleur pair), aux instances de participation, ou simplement à la vie quotidienne (préparation des repas, entretien des locaux, etc.).

Par ailleurs, la quasi-totalité des accueils de jour **(95%) proposent des activités collectives** dont des sorties en dehors de l'accueil de jour (56%), des activités créatives (56%) ou manuelles (54%) et des séances d'information ou de sensibilisation (46%). En plus de créer du lien social, ces activités ont pour objectif « d'accompagner le processus de revalorisation, de re-motivation des personnes accueillies » (Référentiel national des prestations 2005).

Modalités de participation des personnes accueillies

Réponses effectives : 264

Taux de réponse : 100%



Proposer des services aux personnes accueillies

Prestations de base

Les accueils de jours proposent un ensemble de prestations de base, pour répondre aux besoins du quotidien des personnes accueillies.

8 prestations sont offertes par plus de 76% des accueils de jour : les prestations d'**accueil**, d'**hygiène** (toilettes, douches, produits d'hygiène, laverie) et de **communication** (téléphone, recharge téléphone).

Les accueils proposent un panel de prestations pensées pour les personnes vivant à la rue et en grande précarité :

- **Mise à l'abri** en journée : accueil, café ou thé
- **Hygiène**: sanitaire, douche, laverie, kit hygiène
- **Communication** : recharger son téléphone, appeler, accéder au wifi ou à un ordinateur
- **Nourriture** : petit-déjeuner (plus des 2/3), déjeuner ou dîner voire colis alimentaire (39%), 25% proposent de l'alimentation pour bébés
- **Services de « garde »** : bagagerie, vestiaire d'urgence, coffre-forts numériques

D'autres questions précisent les services proposés :

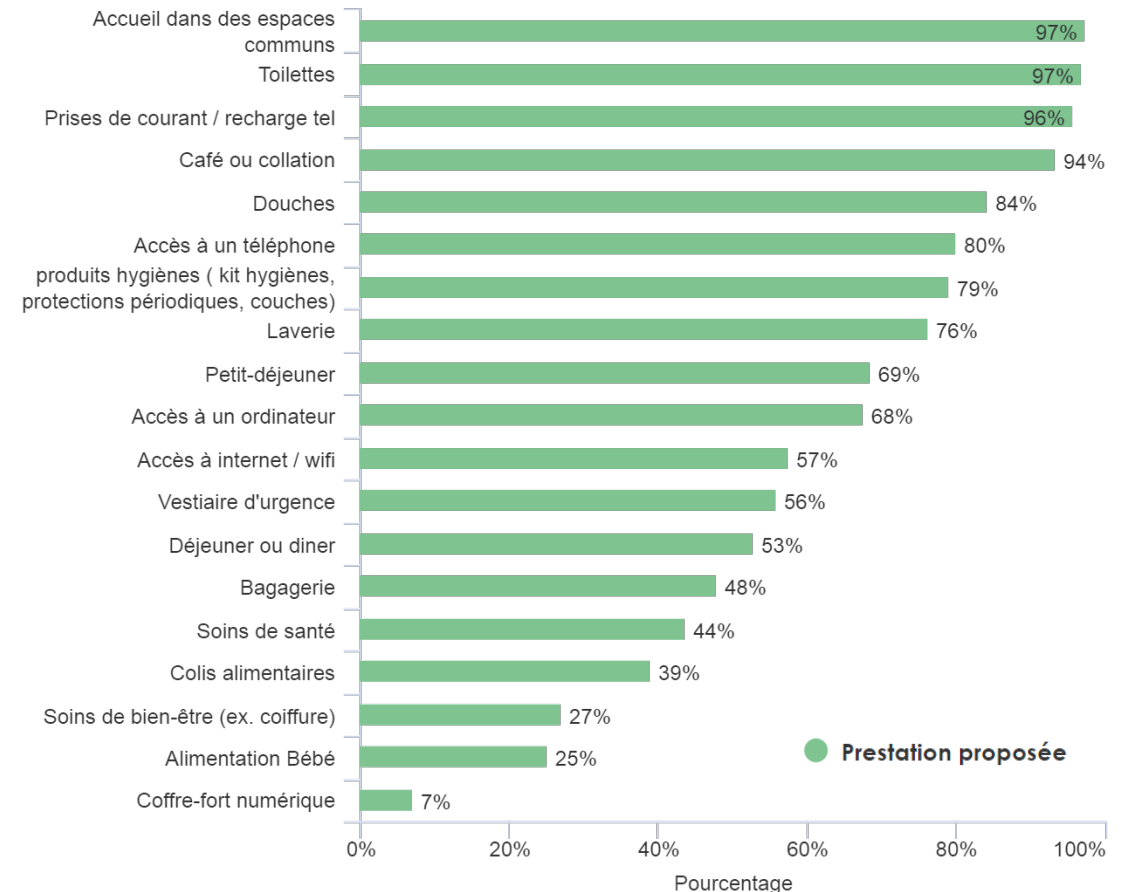
- 40% des accueils proposent également un **service de domiciliation**.
- 95% proposent **des ateliers collectifs**.

Parmi les autres prestations proposées ne rentrant pas dans les catégories déjà proposées, on trouve: des temps spirituels, des chenils et de l'alimentation pour les animaux, un écrivain public, des accompagnements aux démarches administratives, des ateliers couture/tricots, des actions culturelles, des espaces pour repasser ses vêtements, du soutien à la parentalité, un accès aux livres, un service de prêt de scooter pour l'insertion, des chambres pour se reposer, une permanence juridique. Par ailleurs, beaucoup de réponses Autres entrent dans la catégorie « Soins de santé ».

44. Parmi les prestations suivantes, lesquelles sont proposées par l'accueil de jour ?

Réponses effectives : 385

Taux de réponses : 100%



L'orientation, une prestation de base. Et « l'accompagnement » ?

La quasi-totalité des accueils de jour (93%) propose des orientations vers des partenaires. (cf. partie sur les [partenariats](#)), confortant la position des accueils comme un « premier accueil », une « porte d'entrée » vers d'autres dispositifs.

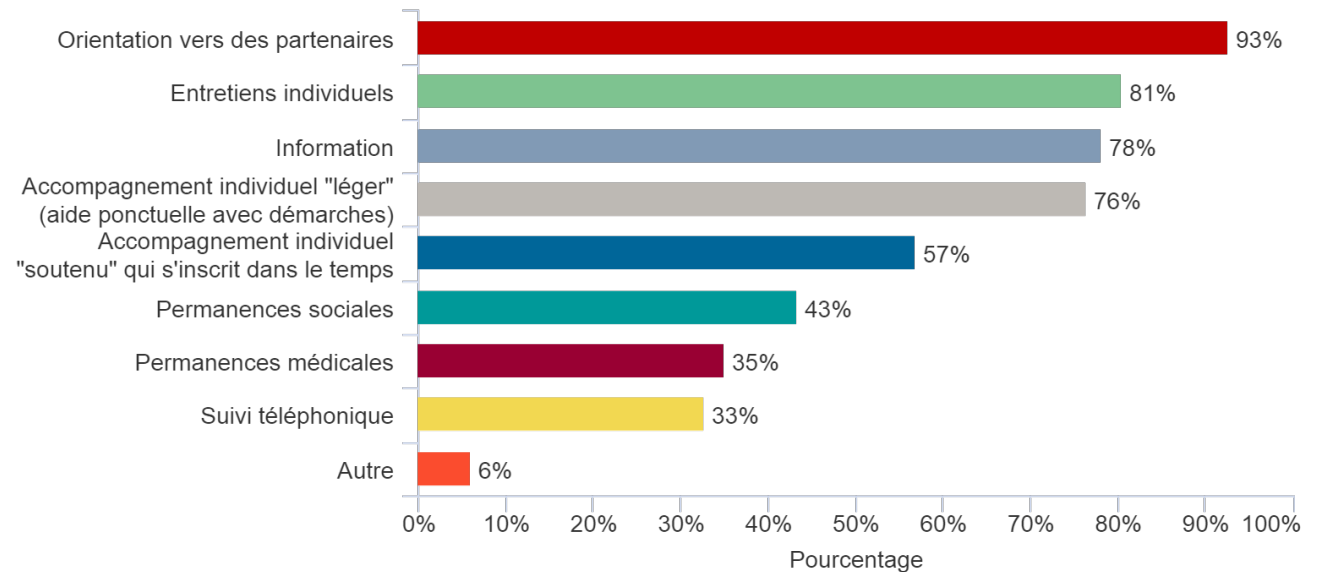
Les accueils sont avant tout des structures collectives (95% des accueils proposent des activités collectives), mais proposent aussi des formes d'accompagnement plus individuel. 81% proposent des entretiens et plus des ¾ un accompagnement « ponctuel ».

L'accompagnement, dans les accueils, se fait de façon souple et n'est pas obligatoire. Il s'agit avant tout d'entretiens et plus rarement de permanences sociales (43%) ou médicales (35%) au sein des structures. 57% des structures mentionnent des accompagnements plus intensifs.

48. Comment l'accueil de jour assure-t-il l'orientation et l'accompagnement individuel des personnes accueillies ? (plusieurs réponses possibles)

Réponses effectives : 385

Taux de réponse : 100%



Quel rôle des accueils de jour dans l'accompagnement des personnes ?

Les entretiens menés lors de la phase exploratoire, et les échanges du comité consultatif montrent que pour la majorité des acteurs interrogés, le rôle principal des structures est **l'accueil et l'orientation vers d'autres partenaires et non pas l'accompagnement dans la durée**.

Toutefois, selon l'enquête **plus de 57 % des structures déclarent accompagner les personnes**. Cet écart peut s'expliquer par la perception des acteurs de ce que signifie le terme « d'accompagnement », qui semble recouvrir différentes réalités : de simples démarches faites avec la personne, faire une évaluation sociale, effectuer une demande d'hébergement dans le SI-SIAO, écouter une personne pour résoudre un problème particulier.

Par ailleurs, les accueils ne sont généralement pas dotés de moyens suffisants pour assurer l'accompagnement individuel pour chaque personne accueillie. A titre d'exemple, la GAF n'est pas prescripteur SI-SIAO car cette fonction est trop chronophage au vu de leurs moyens humains (2 ETP professionnels de travail social)

Il serait pertinent d'approfondir la question de l'accompagnement dans une étude ultérieure afin de mieux comprendre les tâches effectuées et services proposés aux personnes accueillies.

Des activités collectives pour favoriser le lien social

367 accueils de jour (95%) proposent des activités collectives au sein de leur accueil de jour.

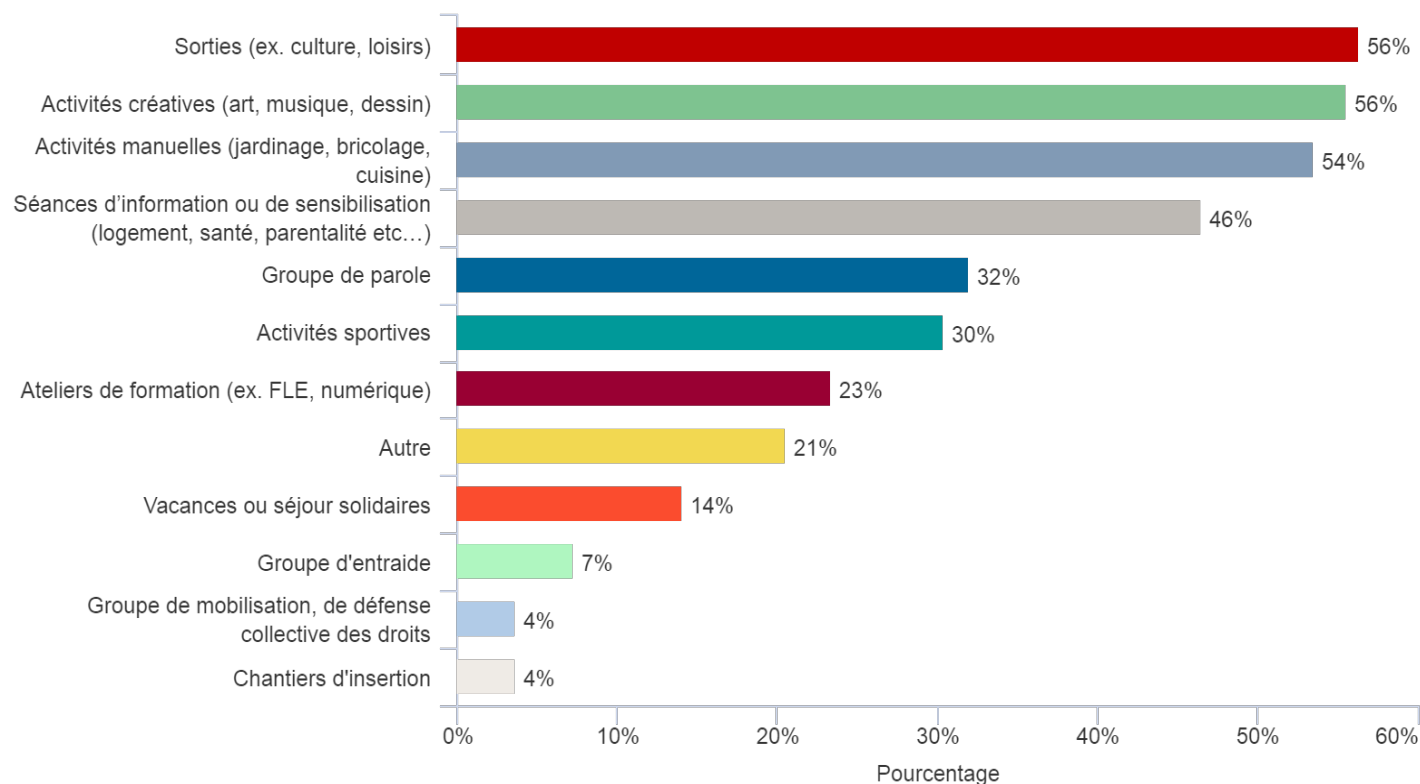
Les accueils de jours peuvent également proposer une forme **d'accompagnement collectif** à travers des ateliers « permettant d'accompagner le processus de revalorisation, de re-motivation des personnes accueillies » (Référentiel 2005)

Parmi les principales activités, on trouve des **sorties** en dehors de l'accueil de jour (56%), des **activités créatives** (56%) ou **manuelles** (54%) et des **séances d'information ou de sensibilisation** (46%).

46. Quelles activités collectives sont proposées au sein de l'accueil de jour?

Réponses effectives : 385

Taux de réponse : 100%



L'accueil de jour, un relais vers le droit commun

Dans le cadre de l'accompagnement individuel, les problématiques les plus fréquemment abordées sont **l'hébergement, l'ouverture de droits et le logement**. Sont ensuite mises en avant les problématiques de **santé mentale** et **d'isolement social**, trahissant la grande vulnérabilité psychique des publics accueillis. Les problématiques d'insertion et d'emploi arrivent moins fréquemment lors des entretiens, les questions de logement, santé, alimentation et addictions semblent prioritaires.

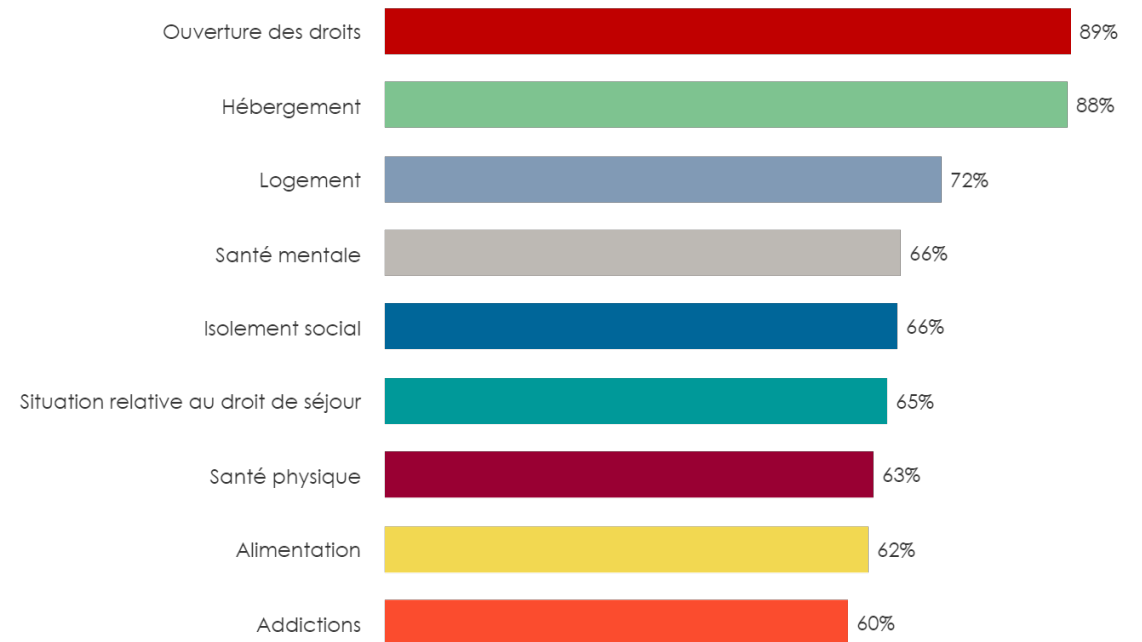
Les situations des publics à la rue sont souvent complexes et multifactorielles et nécessitent de fortes compétences en travail social ou une forte connaissance du réseau d'acteurs susceptibles d'y répondre. Certains bénévoles ou professionnels d'accueil ont des « spécialités » (ex : droit des étrangers ou compétences financières) connues des publics.

Face à l'éventail des difficultés rencontrées, l'enjeu pour l'accueil de jour est d'arbitrer entre :

- Orienter vers les partenaires adéquats (y compris appeler, aller avec)
- Proposer une « 1^{ère} réponse » sur place
- Faire venir un partenaire (permanences)

A noter que le fait d'avoir des permanences et contacts réguliers dans l'accueil semble faciliter le relai ultérieur vers le droit commun.

49. Selon vous, quelles sont les problématiques qui sont abordées le plus fréquemment dans le cadre de l'accompagnement individuel? (veuillez les classer, à commencer par les thématiques abordées le plus fréquemment)



Autres missions des accueils de jours : domicilier et faire le pont avec l'hébergement et l'accès au logement

Les demandes d'hébergement et de logement, l'utilisation du SI-SIAO

32 % des accueils de jour utilisent de manière régulière le logiciel SI-SIAO, et 17% de façon plus ponctuelle. En revanche, 44% n'y ont pas accès, et 7 % y ont accès sans faire de demande.

Une utilisation du SI-SIAO encore limitée

D'après les retours du comité consultatif, l'utilisation limitée du SI-SIAO peut s'expliquer par différents facteurs.

- **L'accès au SI-SIAO n'est pas donné, en principe, à tous les professionnels**, mais seulement aux travailleurs sociaux. La présence de professionnels n'étant pas travailleurs sociaux et la part importante de bénévoles dans les accueils de jour expliquent donc **la part élevée (44%) d'accueils de jours n'ayant pas accès au SI-SIAO**.

Les participants au comité consultatif soulignent la part importante de moniteurs éducateurs dans les accueils de jours, dont les salaires sont moindres que ceux des éducateurs spécialisés, mais qui ne peuvent avoir accès au SI SIAO.

- Les **associations presque exclusivement bénévoles peuvent ne pas vouloir avoir accès au SI-SIAO** car elles considèrent qu'elles ne sont pas des professionnels du travail social et que cela n'est pas leur rôle (question de déontologie).

Le service de domiciliation

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. **40 % (153) des structures interrogées offrent ce service de domiciliation**, qui peut s'adresser à différents publics : à toute personne sans domicile du territoire (pour 44% des structures) ou sans lien avec la commune (23%), uniquement aux personnes accueillies par la structure (22%), ou aux personnes sans domicile relevant d'un public spécifique (11%).

Les principaux financeurs de ce service sont l'opérateur de l'accueil de jour lui-même (51%), la DDCS (30%) et le CCAS pour (19 %).

Suivi de l'activité et observation sociale

L'observation sociale

Dans son rapport de 2018, la Fondation Abbé Pierre considère que les accueils de jour peuvent – ou devraient – jouer le rôle d'**Observatoire de l'exclusion sociale** : « confrontés à la massification de la précarité et à l'évolution des personnes accueillies, les accueils de jour sont bien placés pour identifier les besoins des personnes accueillies. » (*Les propositions politiques pour les accueils de jour*, Aout 2018, Fondation Abbé Pierre).

Toutefois, cette enquête montre que les **structures sont encore trop peu outillées pour centraliser les données relatives aux personnes accueillies ou aux activités de l'accueil de jour**. De fait, 116 structures déclarent n'avoir aucun outil de suivi et, parmi les 265 accueils de jour outillés, 69 % se cantonnent à l'utilisation d'Excel.

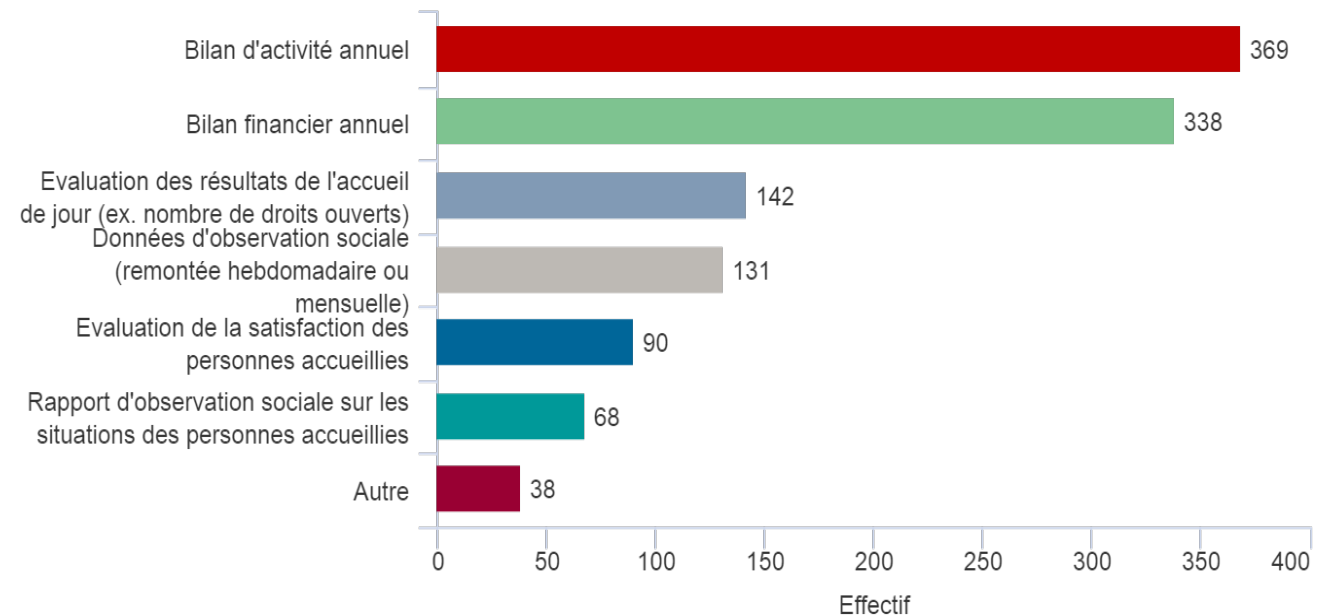
Le suivi de l'activité par les accueils de jour

Les bilans financiers et d'activités annuels sont des pratiques de suivi très répandues (88% et 96% déclarent avoir cette modalité de suivi) mais qui ne sont pas encore systématiques.

Les évaluations des résultats de l'accueil de jour et exploitation des données d'observation sociale concernent un peu plus d'un tiers des accueils de jours. Les autres pratiques de suivi et d'évaluation sont plus à la marge (moins de 23% des structures). Par ailleurs, **très peu de modalités d'évaluation ou de suivi de l'activité interrogent directement la satisfaction des personnes concernées** ou observent directement leur situation (23 et 18%).

La question de la confidentialité et de l'anonymat, de la gestion des flux (comment « comptabiliser » les passages/les personnes ?) et le caractère informel et accueillant que l'on souhaite préserver sont probablement des freins à la mise en place d'un suivi statistique rigoureux.

29. Quelles sont les modalités de suivi et d'évaluation de vos activités ?





1. Objectifs et méthodologie de l'enquête	3
2. Qui sont les accueils de jour ? Cadrage réglementaire, moyens et fonctionnement	6
3. Que font les accueils de jour ? Missions, prestations de base et orientation	26
4. Avec qui travaillent les accueils de jour ? Approche du réseau de partenaires	35
5. Qui fréquente les accueils de jour ? Profils des publics	41
6. Quels défis pour les accueils de jour ? Focus sur la gestion du public, les capacités d'accueil et la crise sanitaire	47

Les partenariats et instances de coordination

La plupart des accueils de jour sont intégrés dans **un réseau très dense de partenaires et 83% des accueils de jour participent au moins à une instance de coordination.**

La grande diversité de partenariats peut s'organiser en trois grands niveaux :

- **Premier cercle (courant)** : Acteurs de la veille sociale, structures d'hébergement, services sociaux (CCAS, Département), aide alimentaire (épiceries solidaires, restauration solidaires, distribution alimentaire), structures de domiciliation (notamment CCAS / accueils de jour), santé (ASS, EMPP, CAARUD, médecins et infirmiers de ville, associations de prévention de santé);
- **Deuxième cercle (variable)** : Acteurs logement (opérateurs de logement d'insertion, bailleurs / services de la préfecture), accès aux droits sociaux et de santé (CAF, CPAM), emploi (structures de l'IAE, Pole Emploi), immigration (préfecture, OFFI, CADA);
- **Troisième cercle (peu courant)** : Acteurs médico-sociaux (EHPAD, LHSS, LAM), entreprises et partenaires privés (ex: dons en nature, mécénat financier ou de compétences), éducation et culture.

Dans les instances de coordination on retrouve surtout des **instances très opérationnelles de coordination et suivi des situations individuelles** (instances de veille sociale, d'hébergement logement, parfois santé) et parfois **des instances plus stratégiques** (pilotage des politiques d'habitat, groupes de travail régionaux de la stratégie pauvreté, etc.).

Le sujet des partenariats illustre la position des accueils de jour :

- Comme **tremplin vers le droit commun, au carrefour de différentes politiques publiques** ;
- Comme **lieux d'orientation logistique** (en opposition avec des lieux de traitement, bien que les accueils de jour tendent à répondre au maximum aux besoins primaires d'urgence sur place).

Méthodologie de l'enquête:

Pour chaque partenaire identifié, les accueils de jour doivent décrire la nature du partenariat, en choisissant parmi différentes modalités :

- Ce partenaire oriente des personnes vers l'accueil et reçoit des personnes de l'accueil
- Ce partenaire oriente vers l'accueil de jour
- L'accueil de jour oriente vers ce partenaire
- Ce partenaire reçoit des personnes individuellement au sein de l'accueil de jour
- Ce partenaire réalise des séances collectives au sein de l'accueil de jour
- L'accueil de jour réalise des actions pour ce partenaire
- Autre partenaire régulier

Des allers-retours permanents entre SIAO, services sociaux de proximité, maraudes/équipes mobiles et accueils de jour

4 partenaires-clefs sont identifiés comme **orientant et recevant des publics de l'accueil de jour, dessinant un circuit entre les SIAO, les services sociaux généralistes, les maraudes et les accueils de jour.**

	Ce partenaire oriente des personnes vers l'accueil et reçoit des personnes de l'accueil	Effectif total
Les SIAO (responsables de la coordination de la veille sociale)	114	327
Les services sociaux généralistes	152	303
Les maraudes et équipes mobiles	123	251
Les autres accueils de jour	81	138

Lecture : parmi les 327 accueils de jour ayant identifié les SIAO comme partenaires opérationnels, 114 d'entre eux déclarent une relation de la nature suivante « ce partenaire oriente des personnes vers l'accueil et reçoit des personnes de l'accueil ».

Si les services sociaux généralistes ne sont pas des acteurs de la veille sociale, ils n'en restent pas moins des acteurs centraux dans le secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI).

Pour rappel, l'orientation vers les partenaires du territoire est une mission largement développée dans les accueils de jour, qui participent de cette façon à un dispositif de veille sociale "chargé d'accueillir les personnes sans abris ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique, et sociale et de **les orienter vers les structures qu'appelle leur état.**" (article L.345-2 du code de l'action sociale et des familles). Dans une dynamique Logement d'abord, les accueils de jours ont un rôle à jouer dans l'orientation des publics vers le SIAO, notamment via l'utilisation plus fréquente du SI-SIAO. A noter que seuls les travailleurs sociaux (et non les moniteurs ou animateurs) y ont accès (slide 33).

Les accueils de jour : lieux d'orientation et porte d'entrée vers un accompagnement global

Parmi les acteurs partenaires vers lesquels les accueils de jour déclarent orienter les personnes :

- **Les acteurs du logement ;**
- **Les organismes de sécurité sociale** qui regroupent la CAF (aide sociale sur les volets parentalité, logement et RSA) et la CPAM (volet santé) ;
- **Les acteurs médicaux sociaux ;**
- **Les acteurs de l'emploi et de la formation ;**
- **Les acteurs de l'aide alimentaire ;**
- **Les acteurs de l'immigration ;**
- Par ailleurs, les accueils de jour orientent régulièrement vers **les services sociaux.**

Parmi les partenaires recevant individuellement les personnes au sein de l'accueil de jour, : les acteurs de la santé, les organismes de sécurité sociale (CAF et CPAM) et les autres partenaires réguliers (cf. encadré).

Les autres partenaires réguliers : 45 accueils de jour (12% des accueils de jour). Parmi ces réponses :

- Des partenaires **santé psy ou prévention** (18 réponses)
- **Des associations caritatives**, sans précision sur les actions menées (10 réponses)
- **Des entreprises et partenaires privés** (5 réponses)
- Des acteurs de lutte contre les **violences** (5 réponses)
- Des acteurs divers: en lien avec les questions de logement, les animaux, le bien être, les maraudes, les acteurs religieux, les missions locales, etc.

Les accueils de jour sont intégrés dans un **réseau très dense, qui illustre les problématiques multiples et cumulées des personnes accueillies** dans les accueils de jour.

Positionnés comme **lieux d'orientation logistique vers des partenaires traitant de problématiques sociales différentes, les accueils de jour apparaissent comme une porte d'entrée - ou première étape - pour construire un parcours d'accompagnement global des personnes.**

Ainsi, bien que certains accueils de jour aient souvent développé une identité « hors institution » forte, ils font face à des enjeux forts d'interconnaissance et d'orientation, et agissent en faveur de la réinsertion des personnes, notamment en les orientant vers le droit commun.

Les instances de coordination

Les **Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO)**, dont les missions sont énumérées à l'article L 345-2-4 du CASF, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement, ils sont notamment chargés de **coordonner les différents acteurs, de la veille afin de favoriser la fluidité des parcours.**

83% des accueils de jour déclarent participer à au moins une instance de coordination.

- Les instances les plus répandues sont les **instances de coordination entre acteurs de la veille sociale** (72% d'entre eux y participent) ;
- Dans cette même perspective, 54% des répondants déclarent participer à **des instances de coordination d'hébergement**, comme les Commissions orientation SIAO pilotées par des coordinateurs du SIAO ;
- Un peu moins d'un tiers des répondants déclarent participer à des **instances avec le secteur de la santé** ;
- Une part significative des répondant (76 accueils de jour) a coché la réponse "Autre ». Une grande partie de ces réponses rejoignent les modalités proposées – coordination avec les acteurs du logement, avec le secteur de la santé, de veille sociale, etc. – et les autres mentionnent des instances dans le réseau de lutte contre les violences faites aux femmes, des coordinations locales avec la ville, avec les associations d'aide alimentaire, etc.

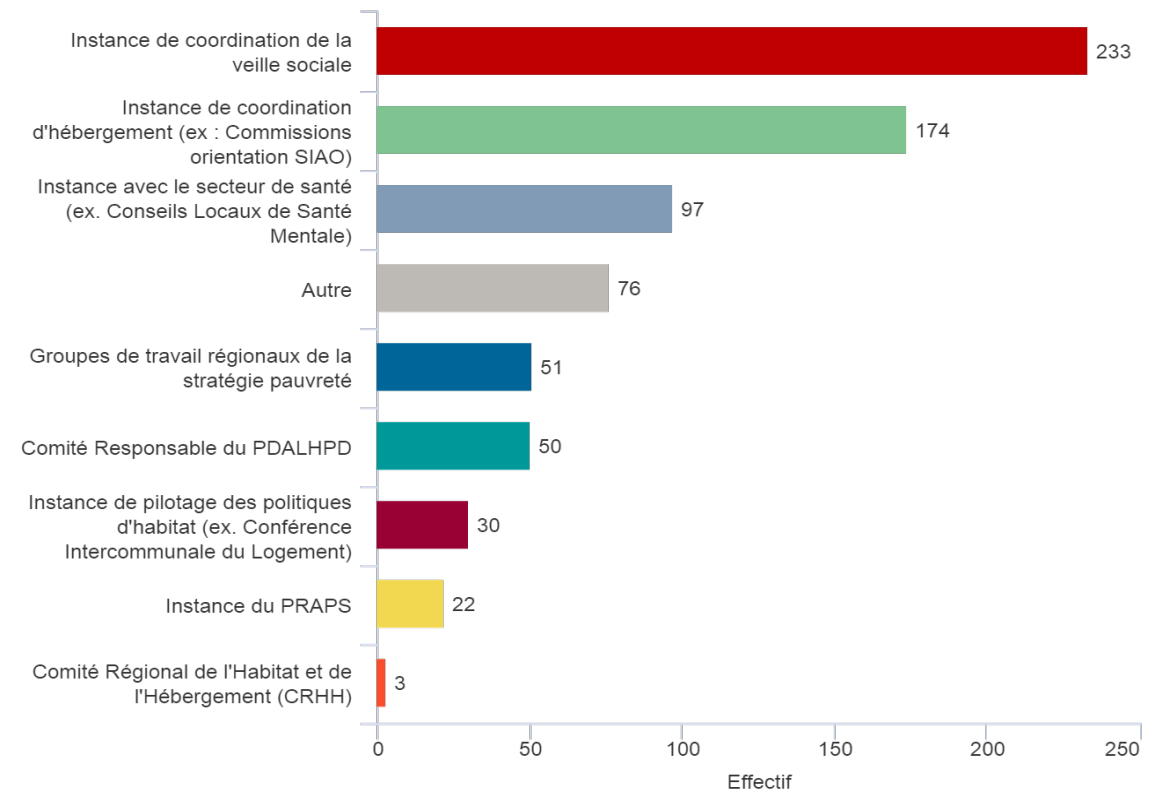
Méthodologie de l'enquête : interprétation des résultats

Taux important de non réponse à cette question (17%), en comparaison au reste de l'enquête: les personnes n'ont pas souhaité répondre ou ne participent à aucune instance

31. L'équipe de l'accueil de jour participe-t-elle à une ou plusieurs instances territoriales de coordination ?

Réponses effectives : 325

Taux de réponse : 84%



Les priorités partenariales : améliorer l'orientation et l'offre d'activités

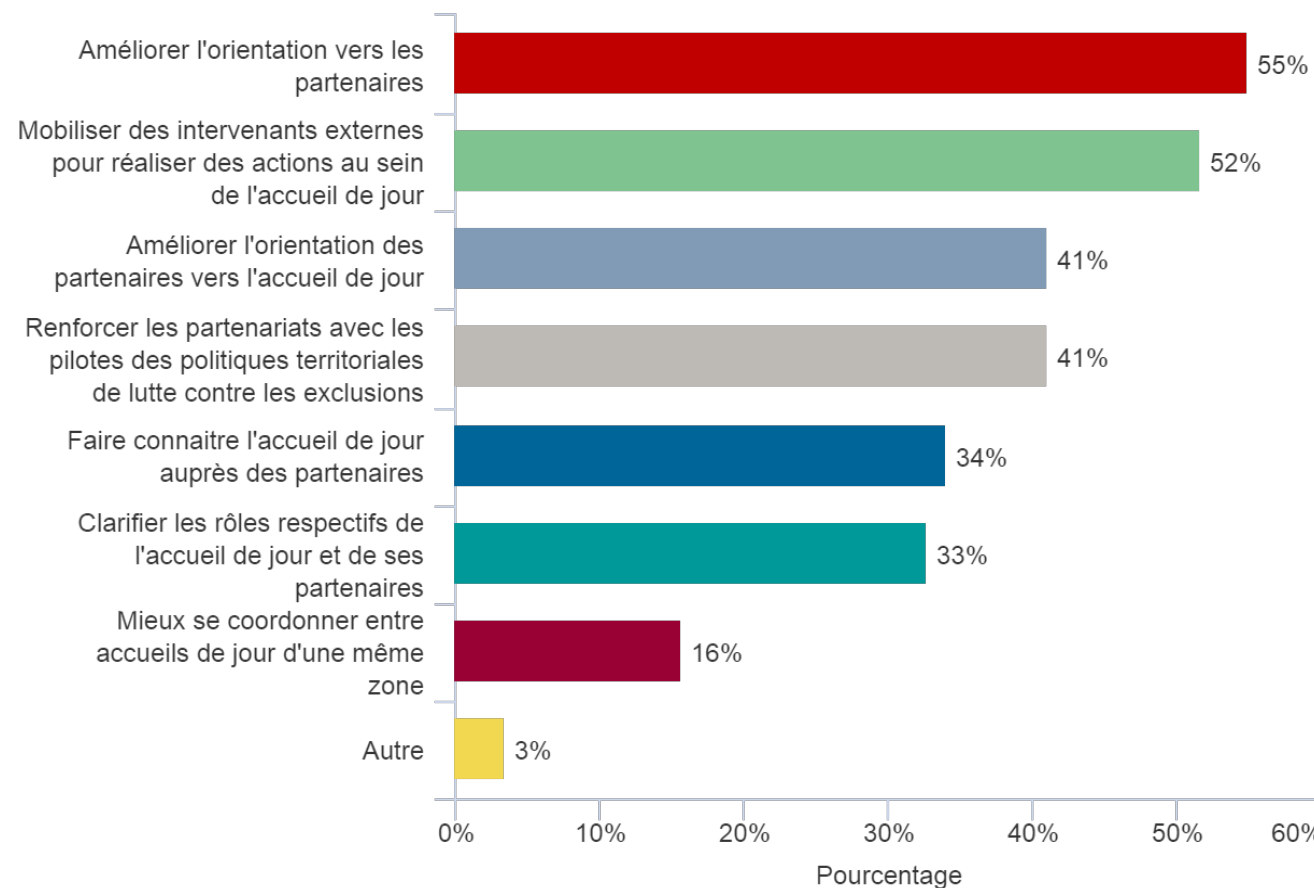
Plusieurs priorités ressortent très nettement :

- **Améliorer l'orientation, vers les partenaires et à l'inverse vers les accueils de jour**: pour un peu plus de la moitié des répondants (55%), les partenariats sont menés dans le but de mieux orienter les personnes vers d'autres partenaires. Dans la même logique, 41% des accueils de jour estiment que l'objectif des partenariats est d'améliorer l'orientation des partenaires vers l'accueil de jour.
- **Élargir la réponse aux besoins des personnes** : pour plus de la moitié des accueils de jour (52%), les partenariats ont pour objectif prioritaire la **mobilisation d'intervenants externes au sein de l'accueil de jour**.
- Par ailleurs, 41% des accueils de jour soulignent l'importance de **renforcer les partenariats avec les pilotes des politiques territoriales de lutte contre les exclusions** et **33% de clarifier leurs rôles respectifs**.

32. En matière de partenariat, quelles sont les 3 priorités de votre équipe ?

Réponses effectives : 382

Taux de réponse : 99%





- 1. Objectifs et méthodologie de l'enquête** 3
- 2. Qui sont les accueils de jour ?** Cadrage réglementaire, moyens et fonctionnement 6
- 3. Que font les accueils de jour ?** Missions, prestations de base et orientation 26
- 4. Avec qui travaillent les accueils de jour ?** Approche du réseau de partenaires 35
- 5. Qui fréquente les accueils de jour ?** Profils des publics 41
- 6. Quels défis pour les accueils de jour ?** Focus sur la gestion du public, les capacités d'accueil et la crise sanitaire 47

Les accueils de jour généralistes et spécialisés

Une majorité des accueils de jour (70%) sont généralistes et proposent un accueil inconditionnel à toute personne quel que soit son âge, sexe ou composition familiale. En Île-de-France, 58 % des accueils de jour sont généralistes (soit 45 sur 78), estimation plus faible que celle de l'OFRPUH (2019), selon laquelle **80 % des accueils de jours recensés sont généralistes en Ile-de-France**.

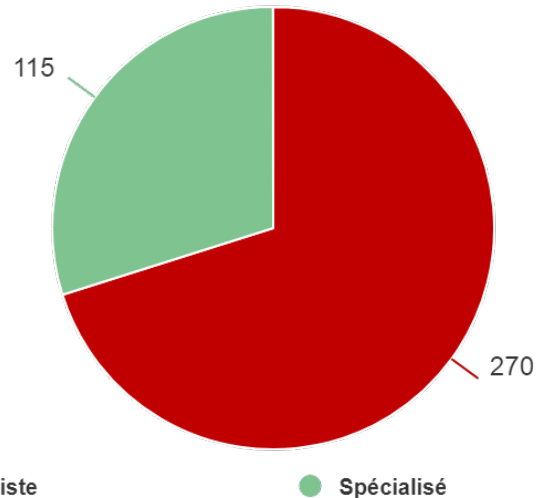
On constate également des spécialisations par public(s), avec deux déclinaisons possibles :

- **30 % des accueils de jours déclarent être "spécialisés « par public(s) spécifiques(s) (femmes isolées, hommes seuls, femmes victimes de violence, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de prostitution, personnes LGBTIQ, etc.).** Ces 115 accueils de jours ciblent en majorité les femmes isolées (63%) et les hommes seuls (50%). La plupart des accueils de jour ciblent plusieurs publics à la fois : 29 structures seulement accueillent un unique public cible.
- **Une minorité d'accueils de jour généralistes (22/270) déclarent avoir des horaires dédiés à des publics spécifiques.**

33. Quel est votre public cible?

Réponses effectives : 385

Taux de réponse : 100%



Une spécialisation des accueils de jours pour répondre à de nouveaux besoins

- Les entretiens menés et l'analyse documentaire ont montré que cette **spécialisation par public(s) s'explique principalement par la diversification des publics** et notamment par la hausse de la part des femmes avec enfants et des femmes victimes de violence dans les publics, qui fréquentent moins les accueils si il n'y a pas de temps ou d'espace qui leur est dédié.
- Par ailleurs, les observations ont montré que **d'autres adaptations peuvent être faites** comme l'aménagement ou la séparation des espaces communs pour accueillir des enfants, la création de bureaux individuels pour accueillir des enfants en sécurité, etc.
- Le comité consultatif rappelle qu'accueillir de nouveaux publics et adapter l'accueil pour ces publics suppose **de solliciter de nouveaux partenaires et financeurs** (ex : CAF pour l'accueil des familles)
- Le comité consultatif souligne l'importance de **transmettre une information fiable et accessible sur la mise en place de créneaux dédiés à des publics spécifiques**. En pratique, l'information circule très vite : le relais d'information se fait entre les personnes de la rue, les familles, les exilés mais aussi au niveau des partenaires. Il faut donc penser au support de communication de ces informations, d'où l'importance d'outils comme Soliguide. Il y a **de plus en plus d'informations fiables sur les réseaux sociaux, mais aussi des supports papiers de mieux en mieux pensés et donc adaptés** - par exemple les traductions, les pictogrammes, etc.

Les publics reçus dans les accueils de jour

- **50 % des accueils de jours déclarent accueillir en moyenne moins de 30 personnes par jour**, l'autre moitié accueillent plus de 30 personnes par jour : 21% entre 31 à 50, 20 % entre 51 à 100 et **8% entre 101 à 200**.
- Au cours des 5 dernières années, **64% des accueils de jours** déclarent que le nombre de personnes accueillies **a augmenté ou fortement augmenté**.
- **Toutefois, on remarque une baisse du nombre de personnes accueillies entre 2019 et 2020, passant d'une moyenne de 5969 personnes en 2019 à 4493 en 2020 (soit un différentiel moyen de 1476 personnes)**. Cette baisse peut **s'expliquer par la fermeture des accueils de jour lors du premier confinement**.

Méthodologie de l'enquête

Le nombre de personnes accueillies en 2019 et 2020 : limites méthodologiques de la question

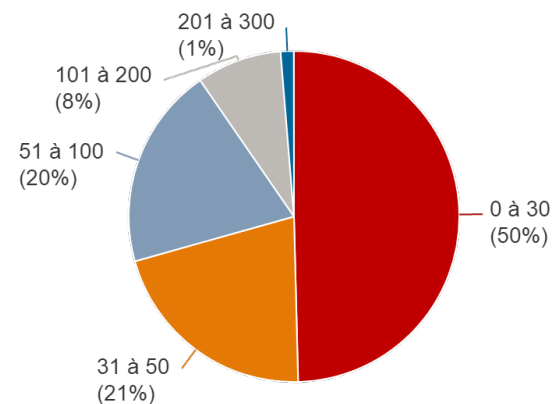
La question portant sur le "Nombre de personnes accueillies en 2019 et 2020" ne précisait pas s'il s'agissait **du nombre de passages ou de personnes différentes**. Or, de grands écarts dans les chiffres ont été constatés (les réponses vont de 14 personnes à 85 592 personnes en 2019, et de 1 à 60 000 en 2020) et témoignent d'une **compréhension différenciée de la question en fonction des répondants**.

Nous avons donc choisi de ne pas prendre en compte cette question dans l'analyse. **Nous ne la conservons que dans une analyse comparée des réponses entre 2019 et 2020 montrant une baisse de fréquentation des publics**.

35. En moyenne, combien de personnes sont accueillies par jour dans votre accueil de jour ? (estimation)

Réponses effectives : 385

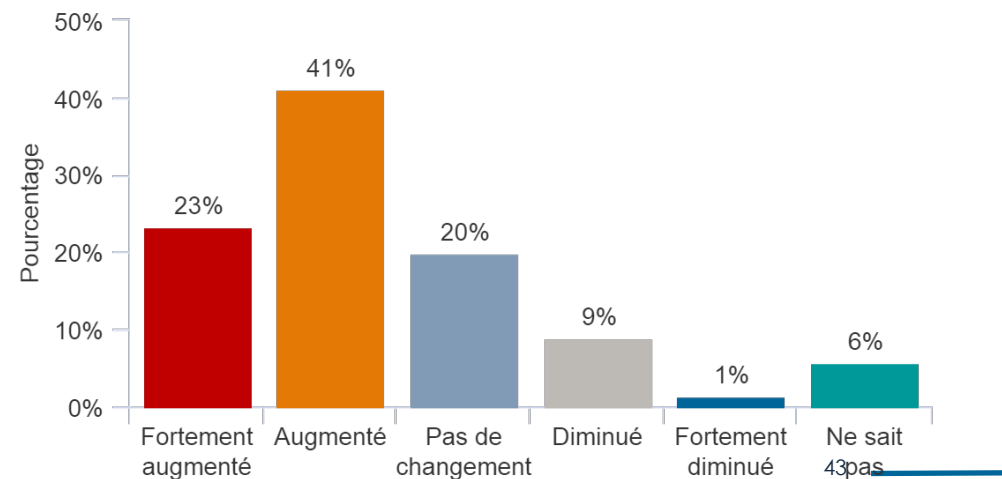
Taux de réponse : 100%



41. Au cours des cinq dernières années, comment le nombre de personnes accueillies a-t-il évolué dans votre accueil de jour ?

Réponses effectives : 383

Taux de réponse : 99%



Profil des publics reçus dans les accueils de jour (1)

Précisions méthodologiques : le profil des publics

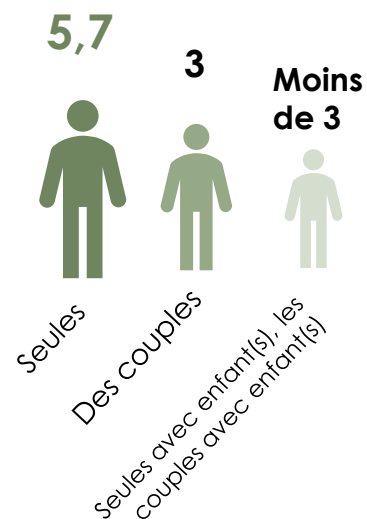
Afin de connaître le profil des publics dans les accueils de jour, la question suivante a été posée : "Quelles typologies de ménages fréquentent l'accueil de jour ? Veuillez les mettre en ordre, allant du type de ménage que vous voyez le plus souvent à celui que vous voyez le moins souvent » pour **différents critères tels que la composition familiale, le genre, l'âge, la nationalité ou la situation résidentielle.**

Il a été choisi de poser cette question plutôt que de demander des chiffres précis sur les publics, tous les accueils de jours ne disposant pas d'un outil qui permette de suivre finement la typologie des publics. Ainsi, la question s'appuie sur des informations déclaratives et rend compte de la perception qu'ont les répondants de la présence plus ou moins forte - que nous nommerons *ordre d'importance* - de certains publics. Nous avons calculé un **score d'importance à partir de l'ordre choisi par les répondants de l'enquête.** Le score d'importance est le résultat d'une moyenne pondérée. Chaque modalité se voit attribuer un rang moyen. Plus le score d'importance d'une modalité est élevé, plus la réponse a été sélectionnée dans les premiers choix.

Profil type selon le score d'importance

Composition familiale

Par ordre d'importance, les personnes sont...



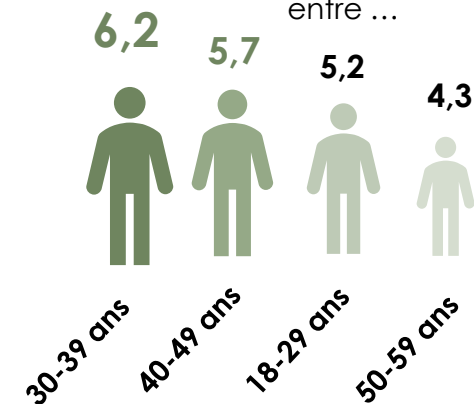
Genre

Par ordre d'importance, les personnes sont...

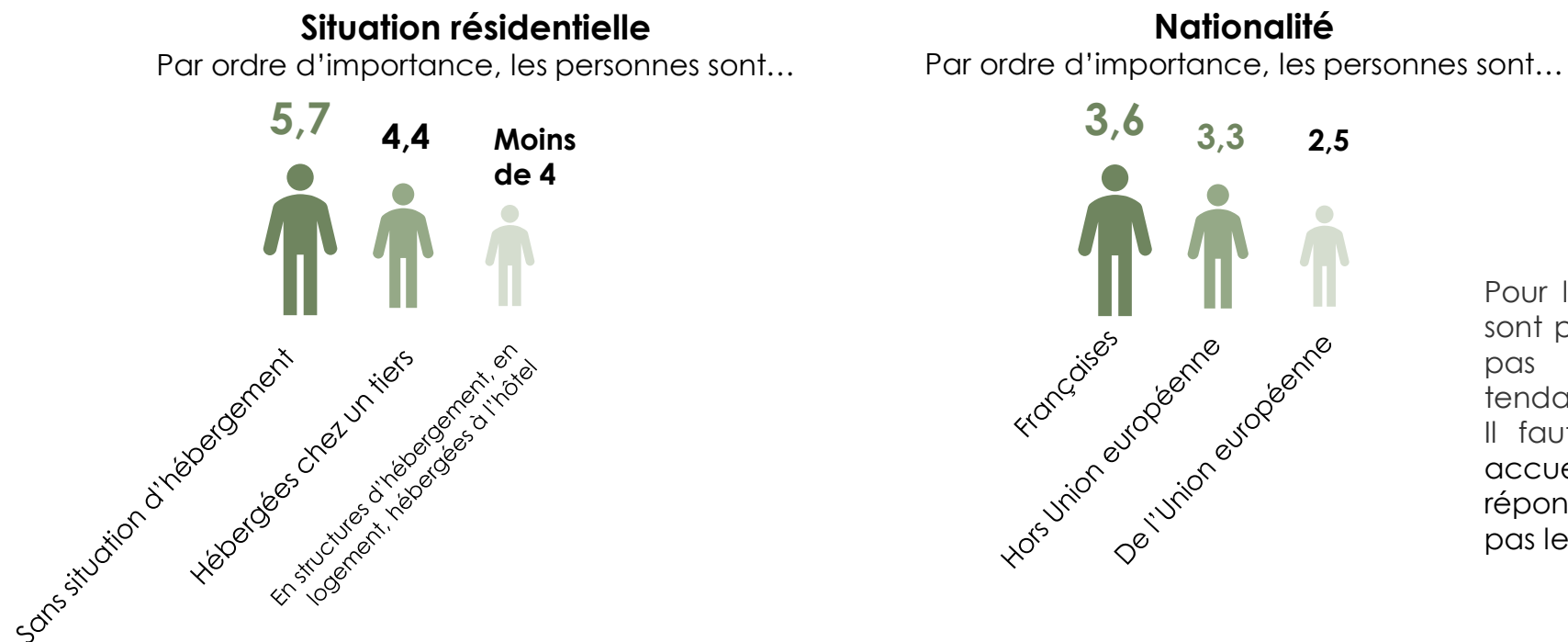


Age

Par ordre d'importance, les personnes ont entre ...



Profil des publics reçus dans les accueils de jour (2)



Pour la nationalité, les trois scores sont plutôt serrés et ne permettent pas de dégager une grande tendance dans la prise en charge. Il faut noter par ailleurs que 31 accueils de jour n'ont pas souhaité répondre à la question et 58 n'ont pas les données.

Ces questions sur le public donnent des informations sur le profil des personnes reçues dans les accueils de jour, mais également sur les effets des prises en charge proposées par ailleurs par les autres dispositifs. Ce sont plus **souvent des hommes seuls adultes qui sont accueillis par les accueils de jour, et** moins souvent les adultes avec enfants ou les mineur.e.s, On peut supposer que cela est dû au fait que les hommes seuls adultes sont des publics **moins pris en charge dans les hébergements ouverts toute la journée.**

Comparaison des publics dans les accueils de jour généralistes et spécialisés

- **La variable spécialisé/généralistes est peu discriminante.** On ne distingue pas de différence du point de vue de l'âge, de la composition familiale et de la situation résidentielle des personnes accueillies entre accueils de jour spécialisés ou généralistes.
- Néanmoins, par ordre d'importance, **les accueils de jour spécialisés accueillent une plus grande proportion de femmes seules que d'hommes seuls**, à l'inverse des accueils de jour généralistes.
- Par ailleurs, **les accueils de jour spécialisés accueillent une plus grande proportion de publics étrangers.**

Focus : pourquoi les personnes viennent-elles aux accueils de jour?

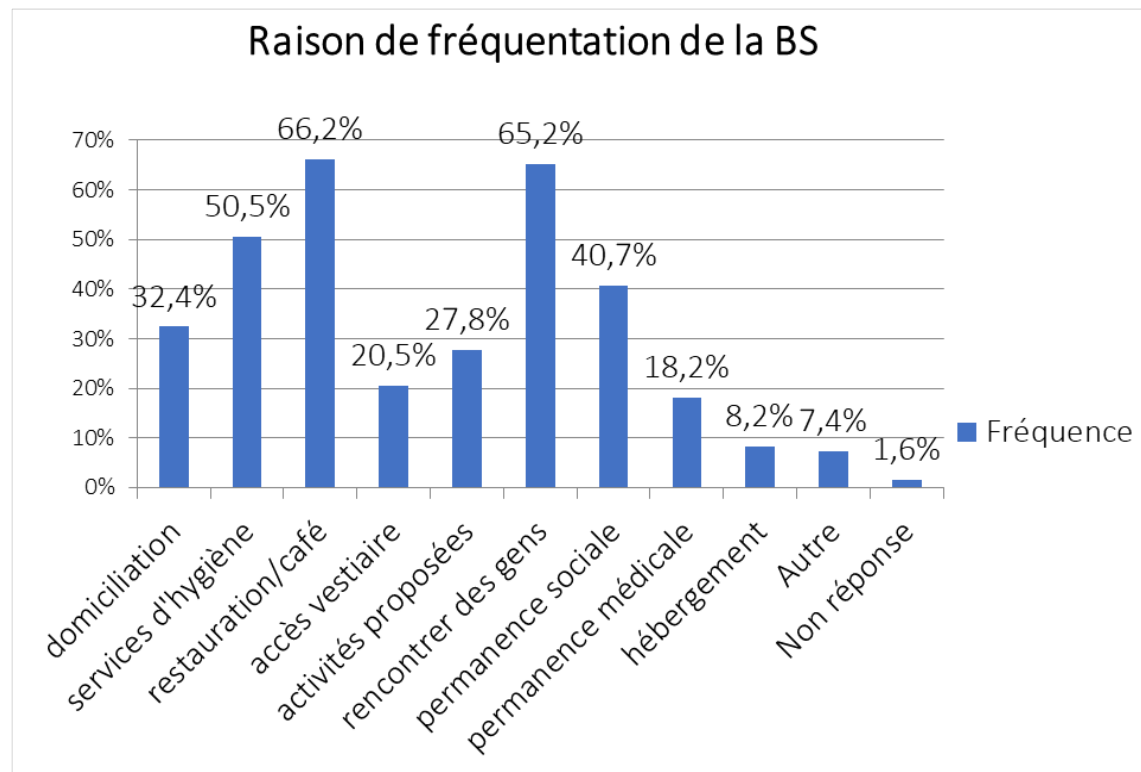
Selon une enquête auprès des Boutiques Solidarités ayant touché 1156 personnes (FAP, 2016):

- 65% des personnes accueillies viennent à la Boutique Solidarité pour la **sociabilité** qu'elle procure;
- 66% des personnes accueillies viennent à la Boutique Solidarité pour la **restauration**, ressource vitale mais aussi moment de sociabilité

En effet, lors des entretiens et visites; l'importance d'avoir une **ambiance chaleureuse**, et la capacité des accueils de jours à **répondre à des besoins immédiats** (alimentaires, d'hygiène) étaient des thèmes récurrents.

Retours comité consultatif : l'accueil de jour est souvent **un lieu de rétablissement de lien social, de confiance et de soin des corps et des esprits** qui permet aux personnes de refaire des projets et l'effet est souvent la baisse du non-recours, aux droits et aux soins.

Les accueils étant des lieux de sociabilité importants, la difficulté à accueillir dans des conditions conviviales avec la crise sanitaire ressort fortement dans les commentaires.



Graphique : enquête FAP 2016



- 1. Objectifs et méthodologie de l'enquête** 3
- 2. Qui sont les accueils de jour ?** Cadrage réglementaire, moyens et fonctionnement 6
- 3. Que font les accueils de jour ?** Missions, prestations de base et orientation 26
- 4. Avec qui travaillent les accueils de jour ?** Approche du réseau de partenaires 35
- 5. Qui fréquente les accueils de jour ?** Profils des publics 41
- 6. Quels défis pour les accueils de jour ?** Focus sur la gestion du public, les capacités d'accueil et la crise sanitaire 47



Focus: les difficultés rencontrées par l'équipe dans sa relation au public

355 accueils de jour (92%) déclarent avoir au moins une difficulté dans sa relation au public.

Plus de la moitié des accueils de jour (56%) mettent en avant des difficultés liées à des comportements agressifs et violents. **Préoccupation centrale, la gestion des comportements violents** se travaille souvent en lien avec l'organisation qui tente de limiter au maximum les situations mettant les personnes en situation de frustration (attente, promiscuité, etc.).

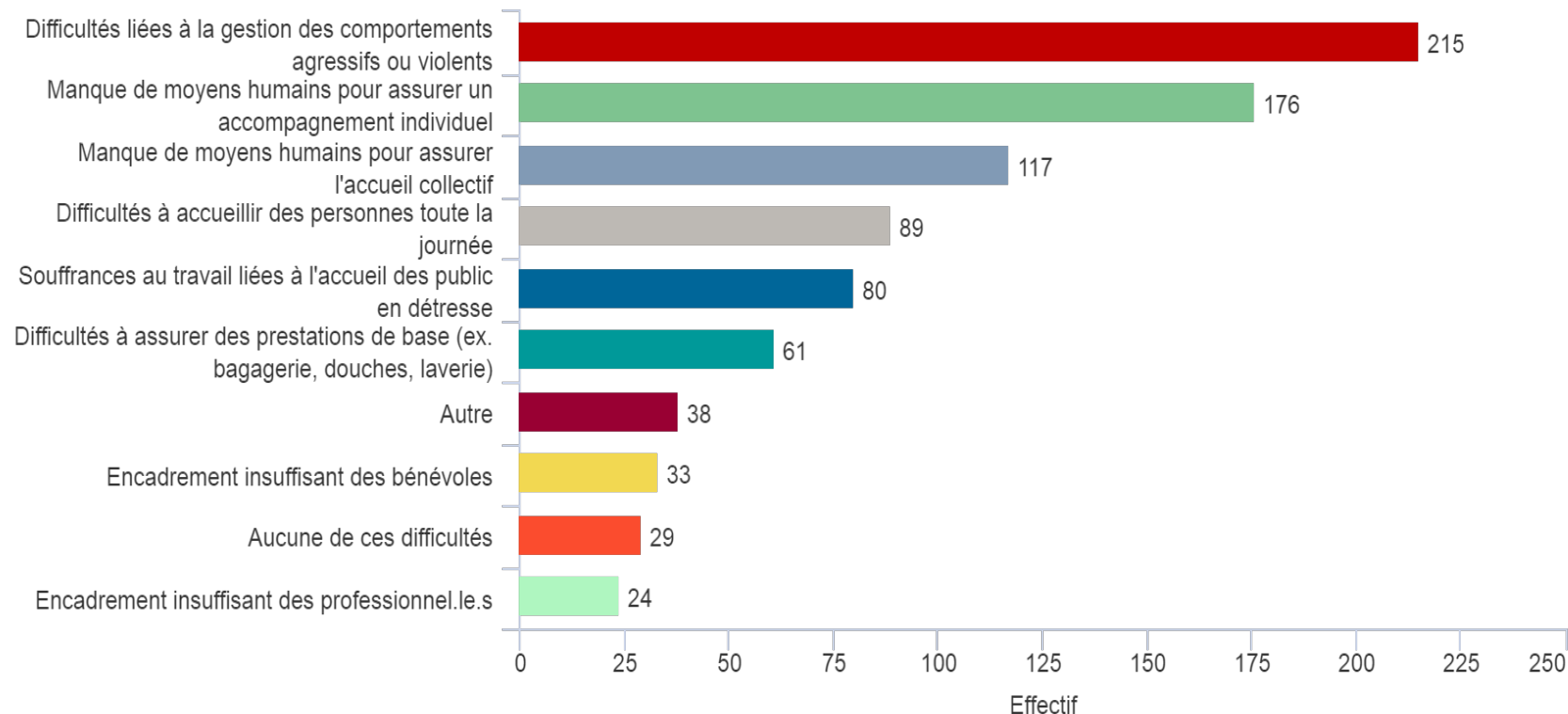
Ressort aussi très nettement le manque de **moyens humains pour assurer un accueil collectif (30%)** mais aussi un **accompagnement individuel (46%)**. Cette dimension ressort aussi dans la catégorie "Autre".

Par ailleurs un peu plus de 20% des accueils de jour soulignent une **souffrance au travail liées à l'accueil des publics en détresse**.

27. Quelles sont les difficultés auxquelles l'équipe est le plus souvent confrontée dans sa relation au public ? (3 réponses maximum)

Réponses effectives : 384

Taux de réponse : 100%



Parmi les réponses Autre, les accueils de jour soulignent pour beaucoup l'inadéquation ou exigüité des locaux. Sont aussi mis en avant: la présence insuffisante de personnels externe, la détresse psychologique des personnes accueillies, le manque de moyens matériels notamment pour assurer la sécurité, la barrière de la langue, le port du masque, le mélange des publics (par ex. migrants et SDF), la difficulté à accueillir les personnes avec un chien, ainsi que le calendrier de mobilisation des bénévoles (notamment pendant les vacances scolaires).

Adéquation des locaux à l'accueil du public et besoins d'investissement

Deux tiers des accueils de jour estiment que leurs locaux sont adaptés à l'accueil du public. Les 32% restants évoquent l'exiguïté des locaux (89% d'entre eux), ou encore un mauvais aménagement pour 50% d'entre eux ou une vétusté pour 39% d'entre eux.

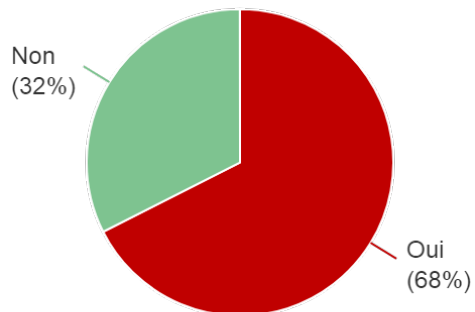
Néanmoins, 86% des accueils de jour identifient au moins un besoin d'investissement.

Trois investissements prioritaires sont mentionnés par un peu plus de 30% des structures:

- L'investissement dans de petits travaux ;
- Une amélioration ou une création d'espaces intérieurs ;
- Un agrandissement des locaux (à noter que la nécessité d'agrandir les locaux revient aussi pour 10 accueils de jour de la catégories Autre).

Sont mentionnés dans une moindre mesure (un peu plus de 20% des accueils de jour) la nécessité d'investir dans des travaux sanitaires, dans la création d'espaces extérieurs et dans la relocalisation de l'accueil de jour.

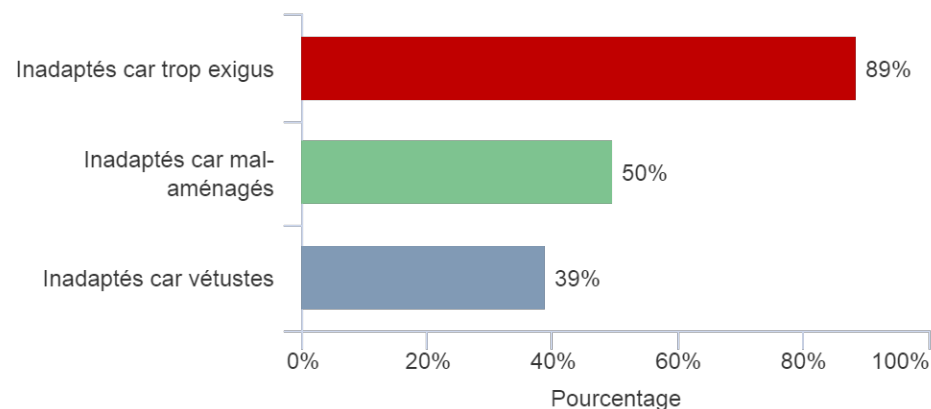
19. Globalement, les locaux vous semblent-ils adaptés à l'accueil du public?



19bis. Si les locaux vous semblent inadaptés, pourquoi ?

Réponses effectives : 123

Taux de réponse : 99%



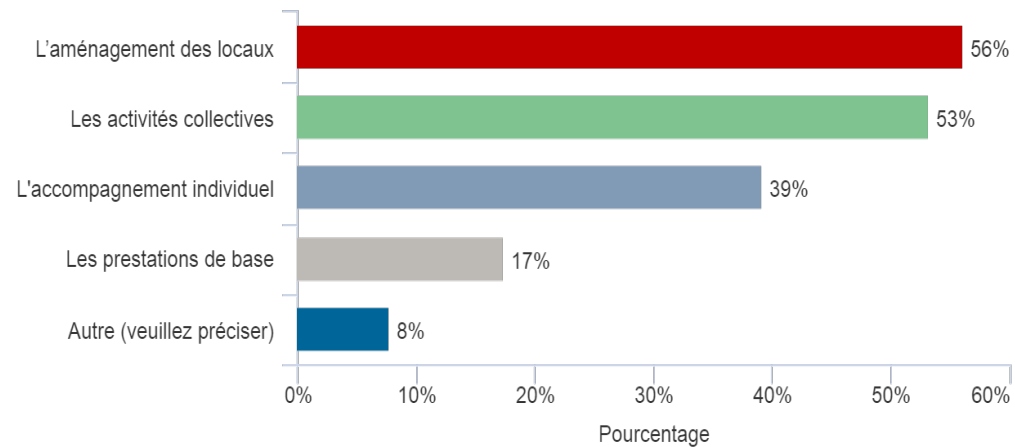
Améliorations et moyens souhaités

Pour les investissements, la priorité est donnée à **l'aménagement des locaux et aux activités collectives**. Dans cette perspective, il manque surtout des **moyens financiers (pour l'investissement et le fonctionnement de la structure) et humains**.

50. Quel(s) aspect(s) de l'accueil de jour souhaitez-vous renforcer ou améliorer en priorité ? (2 choix maximum)

Réponses effectives : 385

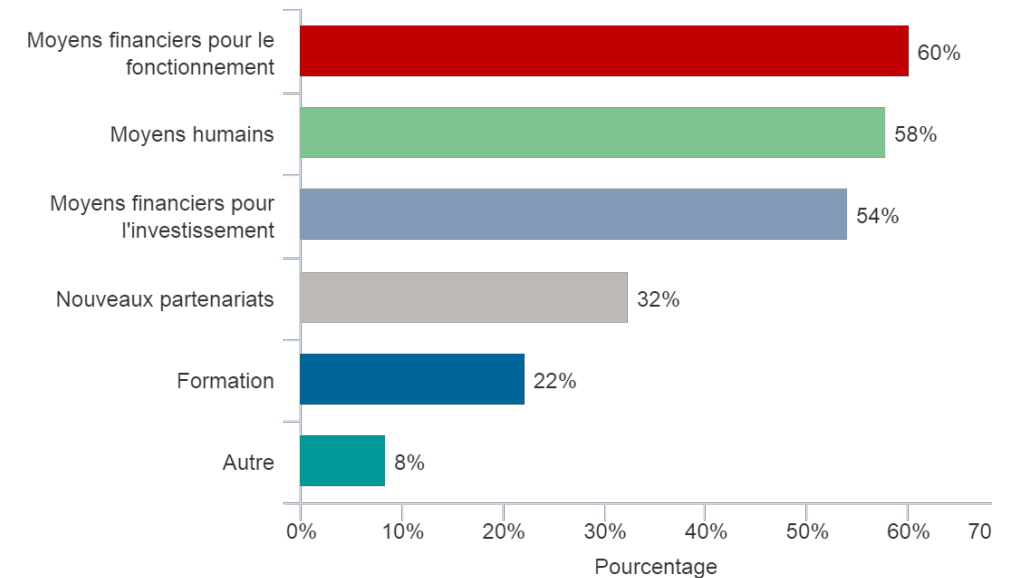
Taux de réponse : 100%



51. De quoi avez-vous besoin pour réaliser ces améliorations ?

Réponses effectives : 379

Taux de réponse : 98%



Des actions collective limitées par la crise sanitaire

Le comité consultatif rappelle que les accueils de jour sont l'un des seuls lieux où l'on peut développer des actions collectives, mettre en place des interactions et évaluer la situation de la personne in situ, en dehors d'un cadre d'entretien individuel avec un professionnel. Avec la crise sanitaire, il n'a plus été possible de mettre en œuvre des activités collectives dans de bonnes conditions. Cela constitue donc une préoccupation majeure en 2021 pour les accueils de jours

Les défis auxquels sont confrontés les accueils de jour (1) : la crise sanitaire, l'augmentation et l'évolution des publics

Méthodologie de l'enquête : à la fin du questionnaire, il a été demandé aux accueils de jour « Selon vous, quels sont les principaux défis auxquels votre accueil de jour est confronté aujourd'hui ? ».

- Sans surprise, **la crise sanitaire et l'adaptation à la pandémie** arrivent en premier dans les préoccupations (70 occurrences), et ensuite la question des **locaux** (33) inadaptés ou exigus, corrélée avec celle d'une **augmentation de la fréquentation dans les accueils** (30) : comment maintenir une qualité de services pour tous et un accueil inconditionnel (7) a fortiori dans le respect des gestes barrière ?
- Très haut aussi dans les préoccupations : **la santé mentale des accueillis, les troubles psychiatriques et la souffrance psychique** (29) sont en augmentation et désarment les professionnels et les bénévoles, qui ont peu de relais du côté des soins.
- Le **manque de places d'hébergement** et les **difficultés d'accès aux soins** sont **deux** problématiques récurrentes (25). La **difficulté d'accès aux droits** est pointée, notamment due à la digitalisation (11) des démarches administratives et à la lenteur et à la désorganisation des services publics liés à la crise COVID (11).
- Le **manque de référents de parcours** et de professionnels disponibles « en physique » est pointé.
- Le **maintien de l'activité, la gestion des bénévoles et le maintien d'activités collectives et du lien social** arrivent ensuite comme des défis importants (25), liés au COVID mais aussi à un **manque de moyens humains et financiers** (23) pérennes. Les accueils de jour « bricolent » et une forte **insécurité financière** se fait sentir, avec des financements peu pérennes et hybrides.
- **L'augmentation et l'évolution des publics**, avec notamment une **dégradation des situations** et une grande **précarisation** (18), des **publics plus jeunes** (13), en errance, et des parcours d'exil traumatiques, des **femmes victimes de violence** et hébergées avec des situations complexes (11), des **publics migrants n'ayant pas accès à certains droits** (8), des publics qui souffrent **d'un isolement accru** même hébergés en collectif(14).
- **L'hétérogénéité des publics** et le mélange entre des publics d'origine, d'âge, de genre différents n'est pas facile à gérer : les accueils de jour font état d'une **recrudescence de cas de violence** (14) et **d'addictions** (9).

Les défis auxquels sont confrontés les accueils de jour (2) : trouver les moyens de faire face

- Les accueils de jours souhaitent **développer leurs partenariats** (23) à la fois pour améliorer les financements, proposer des prestations de qualité et plus variées, ou encore pour améliorer les relais. Les **partenaires de la Santé et de l'Hébergement** sont les plus recherchés.
- La **formation des équipes salariées ou bénévoles** (7) est un besoin important, à la fois sur les dispositifs sociaux et sur l'accueil des publics spécifiques, notamment avec des problématiques psy, d'addiction ou des parcours d'exil.
- Les **accueils de jour semblent « tenir bon » mais le risque d'épuisement est pointé**. Les temps de recrutement, formation et accompagnement des bénévoles manquent, ainsi que l'encadrement, et les accueils semblent globalement **pris par l'urgence à gérer des adaptations quotidiennes**.
- Plusieurs accueils font cependant état de la **volonté de lancer des nouveaux services, d'augmenter les plages d'ouverture** ou d'améliorer l'existant, notamment en matière d'**alimentation** (8) ou d'accueil des familles et **travail sur la parentalité** (4), de **changer ou améliorer les locaux** ou de **travailler sur un projet d'établissement**. Enfin, 7 mentionnent comme défi de **mieux associer les usagers** et favoriser la participation et le pouvoir d'agir.

Remerciements

L'équipe de l'Ansa remercie toutes les personnes ayant contribué à cette étude de grande ampleur, et particulièrement :

- Les **385 répondants** qui ont pris le temps de répondre à l'enquête Accueil de Jour 2021, dans une période particulièrement complexe ;
- **Pauline Beauvils**, de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui a encadré et suivi l'étude jusqu'à sa synthèse et a permis sa diffusion auprès des directions régionales et départementales ;
- **Johanna Bouheret**, de la Délégation interministérielle à l'hébergement et au logement (DIHAL), qui poursuit le suivi et la diffusion de l'enquête ;
- Toutes les personnes interrogées par Ben Rickey et Anais Clergeau lors de la phase de cadrage, notamment : Adelea, Arep, CASVP, Coallia, Croix-Rouge Française, DDCS 22, DDCS 31, DJSCS Réunion, Fondation Abbé Pierre, OFPRUH, Secours Catholique, UNCCAS, UNIOPSS, GAF Haute Garonne, la FAS et des membres du CNPA ;
- Les **membres du Comité consultatif** issus des structures précitées ;
- Les « diffuseurs » de l'enquête : l'UNIOPSS, Solinum, le Secours Catholique, la Croix Rouge, la Fondation Abbé Pierre et la FAS. La DGCS et toutes les DRJSCS et DDCS qui ont participé au recensement ;
- Les participants au Comité consultatif du 8 avril 2021 pour leurs retours et compléments riches d'enseignements : Christophe Payet – AREP, Françoise Farfara - CASVP, Juliette Boureau – CASVP, Benedicte Souben - Croix Rouge française, Guy Petta – CNPA, Johanna Bouheret – DIHAL, Florence Grimal - DDCS Haute Garonne , Guillaume Cheruy – FAS, Mélanie Tridon - Fondation Abbé Pierre , Axelle Magnier – OFPRUH, Alice Bougenot - Secours Catholique , Victoria Mandefield – Solinum et Jeanne Dietrich – UNIOPSS ;
- Victoria Mandefield et Noémie Cohen de Solinum, pour l'appui à la cartographie et au recensement

Pour citer l'étude : Clergeau A., Lochet S., Solchany S., ANSA – DGCS, *Enquête Accueils de jour 2021*, juin 2021

La note de synthèse de l'étude est disponible ici : <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/publication/publication-de-lenquete-nationale-accueils-de-jour-2021>



En partenariat avec



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement**